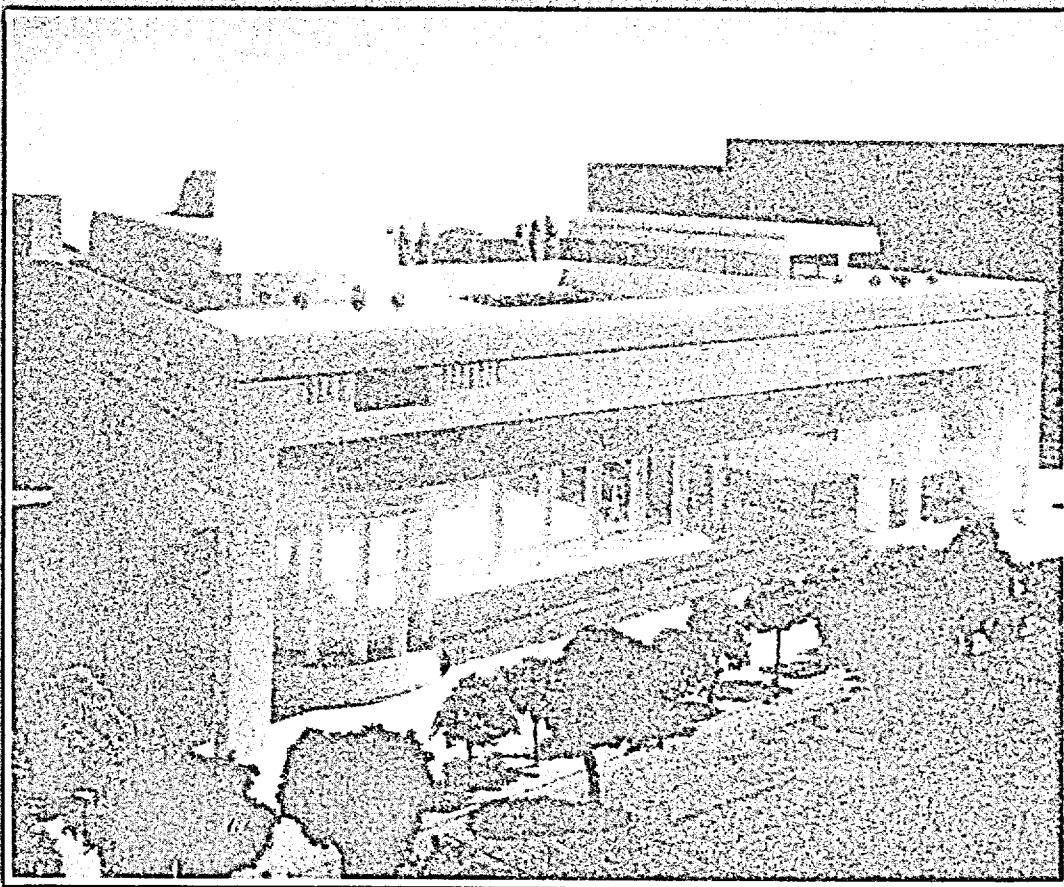


doc
CA1
EA
88028
EXF

**OFFICIAL VISIT OF
PRIME MINISTER
BRIAN MULRONEY
TO WASHINGTON,
APRIL 27-28, 1988**



NEW CANADIAN CHANCERY WASHINGTON, D.C.

13

b2196566 (E)
b2196578 (F)



43-249-976

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

NOV 8 1988

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

OFFICIAL VISIT OF
PRIME MINISTER
BRIAN MULRONEY
TO WASHINGTON,
APRIL 27-28, 1988



2010-10-10 10:10:10
2010-10-10 10:10:10

10:10:10

2010-10-10 10:10:10
2010-10-10 10:10:10



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

TABLE OF CONTENTS

PRIME MINISTER BRIAN MULRONEY	1
PRESIDENT RONALD REAGAN	2
CANADA-USA RELATIONS: AN OVERVIEW	3
The 1985 Quebec Summit	4
The 1986 Washington Summit	5
The 1987 Ottawa Summit	6
The 1988 Summit	7
CANADA-USA TRADE AND ECONOMIC RELATIONS	9
Overview	9
Canada-USA Free Trade Agreement (FTA)	10
Investment	11
Trade Statistics	12
ENVIRONMENTAL ISSUES: ACID RAIN	17
ENERGY RELATIONS	21
CANADA-USA DEFENCE RELATIONS	23
NATO	24
NORAD	24
Canada-USA Defence Economic Cooperation	25
CANADA AND THE ARCTIC	27
Security	27
Sovereignty	28
Boundaries	29
Multilateral Arctic Cooperation	29
Political-Economic Development in the Canadian Arctic	30
TORONTO ECONOMIC SUMMIT	32
MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS (MTN)	33
ARMS CONTROL AND DISARMAMENT: THE POST-INF ENVIRONMENT	34
REGIONAL ISSUES	36
South Africa	36
The Middle East	37
Central America	38

**PRIME MINISTER
BRIAN MULRONEY**

Born March 20, 1939 in Baie Comeau, Quebec, Mr. Mulroney is a lawyer and former corporate executive.

He holds a B.A. (Honours) in Political Science from St. Francis Xavier University, Antigonish, Nova Scotia and a Bachelor of Law from l'Université Laval in Quebec City.

On June 11, 1983, Mr. Mulroney was elected Leader of the Progressive Conservative Party of Canada.

He subsequently won election to the House of Commons in a by-election on August 29, 1983 in the riding of Central Nova, Nova Scotia.



He won the riding of Manicouagan, Quebec in the general election of 1984. His Party won the largest number of seats in Canadian parliamentary history.

Mr. Mulroney has been active in public life and community affairs for many years. In May 1974, he was appointed to the Cliche Royal Commission investigating violence in the Quebec construction industry. In 1976, he was a candidate for the leadership of the Progressive Conservative Party of Canada.

Later that year, he joined the Iron Ore Company of Canada as executive vice-president; a year later, he became company president.

He has been active in charitable organizations such as the United Way of Greater Montreal, the Big Brothers Association of Canada, the Quebec Association for the Mentally Retarded, the Canadian Juvenile Diabetes Foundation and the Montreal Heart Fund.

Mr. Mulroney is married to the former Mila Pivnicki; they have four children.

PRESIDENT
RONALD REAGAN



Ronald Wilson Reagan was born February 6, 1911 in Tampico, Illinois. He was educated in Illinois public schools and was graduated from Eureka College (Illinois) in 1932 with a degree in economics and sociology.

Following a brief career as a sports broadcaster and editor, Mr. Reagan moved to California to work in motion pictures. His film career, interrupted by three years of service in the Army Air Corps during World War II, encompassed 50 feature-length motion pictures. He served six terms as president of the Screen Actors Guild and two terms as president of the Motion Picture Industry Council.

In 1952 he married Nancy Davis. They have two children, Patricia Ann and Ronald Prescott. President Reagan has two other children, Maureen and Michael, by a previous marriage.

In 1966 Ronald Reagan began his public service career with his election - by nearly a million-vote margin - as Governor of California and was elected to a second term in 1970. After completing his second term, Mr. Reagan began a nationally syndicated radio commentary program and newspaper column and undertook an extensive speaking schedule. In 1974-75 he served as a member of the Presidential Commission investigating the CIA.

In 1975 he campaigned vigorously for the Republican ticket. After the election he renewed his radio, newspaper and speaking schedule. He became a member of the Board of Directors of the Committee on the Present Danger and founded the Citizens for the Republic.

At the Republican National Convention in July 1980, he was nominated unanimously on the first ballot. On November 4, 1980, Ronald Reagan was elected to the presidency by an electoral vote of 489-49. On January 20, 1981, he was sworn in as the 40th President of the United States. He was re-elected President in 1984.

CANADA-USA RELATIONS: AN OVERVIEW

Canada-USA relations touch upon virtually all aspects of the economic, political, social and cultural life of the two countries. The significance of relations with the United States to Canada's goals of economic renewal and the creation of employment has led the Canadian government, since 1984, to devote major efforts to refurbishing relations between the two countries. The primary mechanism for ensuring the successful management of this process has been the institution of annual bilateral summits.

The April 27-28 visit to Washington by the Prime Minister is the fourth annual summit between President Reagan and Prime Minister Mulroney. It is an occasion to take stock of achievements and to look forward to the challenges that will be faced together in the years ahead.

The goals the Canadian government set for the Canada-US relationship were aimed at securing several key benefits -- providing enhanced and more secure access to markets, encouraging new investment to stimulate growth and create jobs, and seeking increased cooperation in common problems such as the protection of the environment and the defence of North America.

The record of the past three-and-a-half years is one of which both countries can be proud. They have not always agreed -- most evidently on the urgent need for acid rain controls -- but the close historical ties that exist have allowed them to deal positively with many difficulties. The history of the negotiations that led to the signing on January 2, 1988 by Prime Minister Mulroney and President Reagan of the Canada-United States Free Trade Agreement (FTA) is a case in point. The FTA is an important step forward in assuring a foundation for continued competitive growth in the Canadian and American economies and ensuring that the world's largest bilateral trading relationship (C\$175.6 billion in 1987) continues to develop in a manner that serves the best interests of both countries.

In the field of environmental relations, they have overcome and resolved difficult problems of transboundary water pollution and wildlife management. As noted though, the record on transboundary air pollution (acid rain) is highly disappointing. We have failed, to date, to reach an agreement on targeted, scheduled reductions in transborder flows of pollutants causing acid rain. The Prime Minister reaffirmed on March 28 Canada's commitment to securing such an agreement. Canada will continue to press the United States to achieve this end. If these efforts are not successful this year, the issue will be

placed at the top of the agenda in 1989. Effective controls on acid rain are vital for the health of the shared North American environment.

The defence and security of North America will continue to be a priority in Canada-USA relations. The joint commitment to modernize northern defences symbolizes our shared security concerns. Canada and the USA also share the belief that security interests compel their commitment to European defence. Canada's contribution to NATO has increased and will continue to do so.

The meeting in Washington will offer the two leaders the opportunity to exchange views on bilateral as well as on international economic and political/security issues in advance of two major summits - the Economic Summit meeting Prime Minister Mulroney will host in Toronto June 19-21, 1988 and the forthcoming Moscow Summit between President Reagan and General Secretary Gorbachev.

Another area of great interest is the management and development of respective Arctic regions in a manner that ensures the rights and concerns of both Canada and the USA are respected. The potential of the Arctic is vast, but its environment is fragile, and demands caution. Canada-USA cooperation in the Arctic spans economic, scientific, environmental and security issues. The Arctic Cooperation Agreement signed January 11, 1988 is one important step in this process.

The 1985 Quebec Summit

The first annual bilateral meeting between the Prime Minister and the President was held in Quebec City in March 1985, following upon a proposal made by Prime Minister Mulroney when he met with President Reagan in September 1984.

The Quebec Summit in March 1985 was instrumental in setting the tone and confirming the mutual interest of the Canadian and American leaders in embarking on a new era of collaboration and friendship.

To mark the occasion the Prime Minister and the President

- Issued a Declaration on Trade in Goods and Services, committing themselves to an enhancement of market access, a halt to protectionism and the facilitation of trade and investment.

- Agreed to maintain and extend their access to each other's energy markets including oil, gas, electricity and coal.
- Agreed to modernize North American air defence and build the North Warning System.
- Committed each other to close consultation on security and arms control.
- Renewed their commitment to the Defence Development and Production Sharing Arrangements.
- Appointed Special Envoys on acid rain, former Ontario Premier Bill Davis and former USA Secretary of Transportation Drew Lewis, who were to report back before the 1986 Summit.
- Signed a Mutual Legal Assistance Treaty to help fight international criminal activities.
- Exchanged instruments of ratification of the Pacific Salmon Treaty.
- The Prime Minister informed the President that Canada had accepted the United States invitation to take part in the Space Station Project.

A further major step was taken on September 26, 1985 when the Prime Minister announced that Canada was offering to negotiate with the USA a comprehensive trade agreement, with a view to ensuring secure Canadian market access to the United States at a time of increasing protectionist sentiment. On December 10, 1985, President Reagan submitted to the Congress a proposal for "fast track" negotiations.

The 1986 Washington Summit

The Washington Summit held in March 1986 witnessed further progress on several fronts. Notably:

- Regarding the trade talks, the President provided assurances that the Administration would do all in its power to obtain Senate "fast track" authority. (Obtained in April 1986)
- The President fully endorsed the Joint Report of the Special Envoys on Acid Rain and its recommendations, and agreed to seek the necessary funding from Congress. The Report concluded that acid rain is a

serious environmental problem in both countries and a serious transboundary problem.

- Prime Minister Mulroney confirmed that Canada had agreed to build the Mobile Servicing Centre (MSC) for the Space Station.
- The two Heads of Government signed a five-year renewal of the North American Aerospace Defence (NORAD) Agreement.

There were, however, unresolved differences. The challenge to Canadian sovereignty over the Northwest Passage, represented by the Polar Sea ice-breaker incident of August 1985 was the most visible. Growing protectionist pressures in Congress were equally troubling.

The 1987 Ottawa Summit

Between the Washington Summit and the Ottawa meeting of April 1987, a number of actions by the US government gave cause for concern. On the trade front, the imposition of a 35 per cent countervailing duty on shakes and shingles, the Commerce Department's ruling on softwood lumber, export subsidies on agricultural products, and the December 8, 1986 Federal Energy Regulatory Commission's (FERC) "as-billed" decision on natural gas imports all undermined the "standstill" commitment made at Quebec. Regarding acid rain, the initial reluctance of the US Administration to seek new funding (as recommended by the Special Envoys' report) for a control technology demonstration programme in the 1987/88 budget submission seemed to signal a step backward. With regard to Arctic sovereignty, discussions on a settlement to the issue were continuing but fundamental differences persisted.

Against this background, Prime Minister Mulroney invited Vice-President Bush to Ottawa for a frank review of the agenda. The January 1987 visit by the Vice President, accompanied by Treasury Secretary James Baker, was followed by the President's endorsement of the trade negotiations in his 1987 State of the Union address and to a "fresh look" at the acid rain problem. The latter in turn led to the renewed commitment on March 18, 1987 to seek (inter alia) funding as recommended by the Special Envoys' report on acid rain.

Canada's objectives for the April 5-6, 1987 visit to Ottawa of President Reagan and several of his most senior cabinet advisers were: the consolidation of progress already made; attainment of incremental progress on other issues; and a friendly and open dialogue on a wide range of questions of importance to both countries. The Ottawa Summit was successful:

- On acid rain, the President agreed to consider an accord; an initiative hitherto rejected. In his address before Parliament, he announced that he had agreed to consider the Canadian proposal for a bilateral accord on acid rain, building on the tradition of agreements to control shared international waters.
- On trade, the President reaffirmed his support and commitment to a Free Trade Agreement and undertook to promote the accord in Congress.
- On Arctic sovereignty, the visit served to demonstrate to the President the importance of this issue for Canadians, and to emphasize the need to manage this question in a manner consistent with Canadian sovereignty so that mutually-beneficial cooperation in the Arctic could take place.
- In the area of defence relations, the visit was successful in confirming to the United States that Canada was not faltering in its support for the defence of Europe and in its commitment to upgrade its military forces.

In addition, the President's visit, as one in a series of high level meetings that address international issues, was useful in promoting the support of President Reagan for certain Canadian positions. This was particularly true with issues such as international agricultural trade reform and the need to increase international pressure on South Africa to change its apartheid policies.

The 1988 Summit

The period between the Ottawa Summit and the forthcoming Washington Summit has been dominated by the negotiations that led to the initialling on October 3, 1987 -- after 18 months of negotiations -- of the "Elements of the (Free Trade) Agreement." The legal text which followed was tabled in Canada on December 11, 1987 and signed on January 2, 1988 by the two leaders - as required by the "Fast Track Authority" agreed to by the US Senate in April 1986.

Interest in the Agreement and its implications has been intense in Canada throughout this period; it has increased significantly in the USA since congressional hearings began on February 5, 1988. Despite the vocal opposition of some special interest groups, it is clear that a majority of Canadians and Americans favour a free trade agreement. Both governments will

have to act in a timely fashion to ensure the Agreement is implemented this year.

The period was also marked by the successful conclusion of a number of agreements including

- The Arctic Cooperation Agreement signed January 11, 1988;
- The Joint Declaration on Counter-Terrorism of the same date;
- The Protocol to Amend the Canada/USA Extradition Treaty of the same date;
- The Protocol to Amend the Great Lakes Water Quality Agreement signed on November 18, 1987, and
- The Agreement for the Conservation of the Porcupine Caribou Herd signed on July 17, 1987.

Efforts to conclude an accord on the reduction of acid rain-causing emissions were pursued vigorously, but without success.

Canadian objectives for the April 27-28 official visit to Washington by Prime Minister Mulroney can be summarized as follows:

- To promote the process of ratification and implementation of the Free Trade Agreement and by extension to enhance bilateral trade and economic relations generally.
- To continue to seek an agreement with the United States to undertake a targeted scheduled programme of reductions in transboundary airborne pollution causing acid rain.
- To promote close bilateral defence relations, including defence economic cooperation, and to ensure that Canadian views on North American and international security issues are understood.

On the international level, Canada will wish to exchange views on political, security and economic issues, particularly in view of the forthcoming US-Soviet Summit in Moscow and the Economic Summit to be held in Toronto in June 1988.

CANADA-USA TRADE AND ECONOMIC RELATIONS

Overview

Canada and the United States are each other's number one customer; the two countries enjoy the largest bilateral trading relationship in the world. Reconciled trade figures for 1987 show that total two-way merchandise trade for the year totalled C\$175.6 billion (US\$132.5 billion), with Canada exporting goods worth C\$96.3 billion (US\$72.7 billion) to the United States and importing US merchandise worth C\$79.3 billion (US\$59.8 billion). The resulting trade surplus in Canada's favour of C\$17 billion (US\$12.9 billion) was the smallest since 1983.

Measured on the basis of their value, the United States absorbed over 76 per cent of all Canadian exports during 1987 and supplied more than 68 per cent of all Canadian imports. For the United States, the value of the merchandise traded represents over 23 per cent of total US exports and slightly more than 17 per cent of all US imports. Measured in US dollars, the total value of bilateral merchandise trade in 1987 increased by almost 6.5 per cent over 1986, with US exports rising 7.5 per cent and imports from Canada going up by 5.5 per cent. (Calculations of percentage increases in the value of bilateral trade flows in Canadian dollars would show significantly smaller rises due to the 4.5 per cent increase in the value of the Canadian currency over its US counterpart during the course of 1987.)

The merchandise trade figures do not in themselves provide a complete picture of the total economic relationship between the two countries. Canada has historically run a deficit on non-merchandise trade, including services, transfers and investment income, with the United States. These substantial Canadian non-merchandise deficits traditionally produced a surplus for the United States in the bilateral current account, a trend which was only reversed in 1983.

Statistics Canada figures for 1987 show a surplus on bilateral non-merchandise transactions in favour of the US of C\$11.3 billion (US\$8.5 billion), with Canadian non-merchandise payments worth C\$26.6 billion (US\$20.1 billion) and receipts worth C\$15.3 billion (US\$11.6 billion). Using these numbers, the value of the Canadian current account surplus with the United States for 1987 was approximately C\$5.7 billion (US\$4.4 billion). This surplus in Canada's favour is equal to just over 2.6 per cent of the value of all bilateral merchandise and non-merchandise trade for 1987, a year in which total two-way transactions were worth C\$217.5 billion (US\$164.2 billion). The bilateral current account is, therefore, roughly in equilibrium.

Overall trade and economic relations between Canada and the United States continue to grow and flourish. The Canadian and American governments remain fully committed to working together to reduce bilateral trade irritants and to ensure the successful implementation of the Free Trade Agreement. They will also continue their ongoing efforts towards trade liberalization on the multilateral front. Both Canada and the United States realize that as trading nations they must continue to combat protectionism in the interests of promoting international trade and prosperity.

They must be alert to the dangers that protectionist measures - motivated by narrow, vested interests - pose to Canadian and American competitiveness, prosperity and jobs.

Canada-USA Free Trade Agreement (FTA)

The Canada-USA free trade initiative was officially launched in September 1985 by an exchange of letters between President Reagan and Prime Minister Mulroney. The two leaders pledged their respective governments to an effort to negotiate "a new trade agreement involving the broadest possible package of mutually-beneficial reductions in barriers to trade in goods and services." Following 18 months of negotiations, Canada and the USA arrived at an agreement-in-principle on October 3, 1987. Over the course of the next two months, the "Elements of the Agreement" were translated into a legal text which was formally tabled in the House of Commons on December 11, 1987 and signed by the two Heads of Government on January 2, 1988.

In essence, the Free Trade Agreement provides for: the elimination of all bilateral tariffs and other border restrictions within 10 years, backed up by clearly defined rules of origin; special measures to enhance market access for each other's exporters in the areas of agriculture, energy, automotive products, and wine and distilled spirits; liberalization of the regulatory framework surrounding government procurement, investment and financial services; a precedent-setting code providing for national treatment in future legislation in a broad range of service sectors; and a variety of institutional provisions to guarantee impartial resolution of disputes and to oversee implementation of the FTA.

The Agreement is expected to be ratified following passage of implementing legislation in the two national legislatures during 1988, and enter into force on January 1, 1989.

In Canada, drafting of the necessary legislation is nearly complete, and will be tabled in Parliament with minimum

delay. The Standing Senate Committee on Foreign Affairs is expected to report on its hearings related to the legal and constitutional aspects of the FTA by the end of April 1988.

In the United States, the Administration and Congress are working together to draft implementing legislation. Congressional public hearings on the FTA began on February 5, 1988.

The US Administration has reached agreement with the congressional leadership on a process of consultation and on the timing of congressional consideration of FTA legislation. Under this arrangement, the Administration will not table implementing legislation in Congress before June 1, 1988 in return for a commitment from congressional leadership to vote on the legislation by the end of the current legislative session; if possible, by the August recess.

According to a timetable announced by Senator Lloyd Bentsen, the Finance Committee will begin reviewing the draft implementing bill during the week of April 25, with the process to continue through May. Such a timetable will enable the FTA bill to be formally introduced in Congress on June 1, thereby enabling ratification by early August 1988.

Investment

Canada is a secure, open and profitable place in which to invest. The United States is Canada's principal source of foreign investment. It is also Canada's priority investment promotion market.

Investment in Canada from the United States continues to make a substantial contribution to Canadian economic development. It accounts for over 77 per cent of total foreign direct investment in Canada. At year-end 1987, total US investment in Canada amounted to an estimated C\$134.7 billion, of which C\$75.2 billion was direct investment and C\$59.5 billion was portfolio investment. Fully 20 per cent of all US direct investment abroad is located in Canada; the largest concentration of US foreign direct investment.

Canada is the fourth largest foreign investor in the USA after the United Kingdom, the Netherlands and Japan. At the end of 1987, Canadian direct investment in the USA was estimated at C\$43.3 billion, or about nine per cent of total foreign direct investment in the USA.

All statistics are based on Statistics Canada preliminary estimates for 1987.

Trade Statistics

I - CANADIAN TRADE

A - CANADA'S BILATERAL ACCOUNT WITH THE UNITED STATES - Balance of Payments Basis

Millions of Canadian Dollars

CURRENT ACCOUNT - Not Seasonally Adjusted				PERCENT SHARE OF CANADA'S TOTAL EXPORTS, IMPORTS			Year-over-Year Percent Change	
	1985	1986	1987	1985	1986	1987	86/85	87/86
MERCHANDISE TRADE								
Merchandise Exports	94013	93818	95966	78.6%	77.8%	76.3%	-0.2%	2.3%
Merchandise Imports	73494	76385	79252	71.6%	69.3%	68.7%	3.9%	3.8%
Merchandise Trade Balance	20519	17432	16714					
NON-MERCHANDISE TRADE								
Non-merchandise Receipts	14613	16182	15343				10.7%	-5.2%
Non-merchandise Payments	26547	27776	26610				4.6%	-4.2%
Non-merchandise Balance	-11933	-11594	-11267					
TOTAL CURRENT ACCOUNT BALANCE	8585	5838	5447					
CAPITAL ACCOUNT - Not Seasonally Adjusted								
Total Canadian claims	-3295	-7429	-3645					
Total Canadian liabilities	-2684	-1900	7198					
Total capital account	-5978	-9329	3552					

SOURCE: Statistics Canada: Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments, 67-001, Fourth Quarter 1987.

B - CANADA'S BILATERAL ACCOUNT WITH THE UNITED STATES: Balance of Payments Basis

Millions of US Dollars

CURRENT ACCOUNT - Not Seasonally Adjusted				PERCENT SHARE OF CANADA'S TOTAL EXPORTS, IMPORTS			Year-over-Year Percent Change	
	1985	1986	1987	1985	1986	1987	86/85	87/86
MERCHANDISE TRADE								
Merchandise Exports	68865	67521	72368	78.6%	77.8%	76.3%	-2.0%	7.2%
Merchandise Imports	53834	54974	59764	71.6%	69.3%	68.7%	2.1%	8.7%
Merchandise Trade Balance	15030	12546	12604					
NON-MERCHANDISE TRADE								
Non-merchandise Receipts	10704	11646	11570				8.8%	-0.7%
Non-merchandise Payments	19446	19990	20067				2.8%	0.4%
Non-merchandise Balance	-8741	-8344	-8496					
TOTAL CURRENT ACCOUNT BALANCE	6289	4202	4108					
CAPITAL ACCOUNT - Not Seasonally Adjusted								
Total Canadian claims	-2414	-5347	-2749					
Total Canadian liabilities	-1966	-1367	5428					
Total capital account	-4379	-6714	2679					

SOURCE: Statistics Canada: Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments, 67-001, Fourth Quarter 1987; Bank of Canada Review for exchange rates.

C - ALTERNATIVE MEASURES OF BILATERAL TRADE BETWEEN THE UNITED STATES AND CANADA - Customs Basis

Billions of Canadian Dollars

MERCHANDISE TRADE BALANCE BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES

	1984	1985	1986	1987
Statistics Canada	16.1	18.6	15.8	14.8
United States Commerce Department (1)	25.9 -	29.7 -	31.8 -	23.5 17.1
RECONCILED MERCHANDISE TRADE BALANCE	20.0	21.5	18.4	17.0

SOURCE: Statistics Canada: The Daily, February 12, 1988, and the Summary of Canadian International Trade, December 1987, United States Department of Commerce press release.

(1) The C\$23.5 billion figure for 1987 continues the series as previously published by Statistics Canada for the 1986 publication Reconciliation of Canada - United States Merchandise Trade. In a 1988 February release the United States reporting system was changed to include undocumented exports to Canada as a starting point before reconciliation. This works out to C\$17.1 billion.

II - CANADA -- UNITED STATES 'GLOBAL' MERCHANDISE TRADE AND CURRENT ACCOUNT BALANCES

Billions of Dollars

i)	MERCHANDISE TRADE BALANCE		1984	1985	1986	1987
	CANADA					
	- BOP Basis	Cdn \$	20.2	16.9	10.4	10.3
	- Customs Basis	Cdn \$	16.9	15.1	7.8	8.6
	UNITED STATES					
	- Excl. undocumented exports to Canada	US \$	-127.6	-139.7	-166.3	-177.7
	- Incl. undocumented exports to Canada	US \$	-122.4	-133.6	-156.2	-171.2
ii)	CURRENT ACCOUNT BALANCE		1984	1985	1986	1987
	CANADA	Cdn \$	3.4	-1.2	-9.3	-9.6
	UNITED STATES	US \$	-107.0	-116.4	-141.4	

SOURCE: Statistics Canada; US Commerce Department.

		1984	1985	1986	1987
EXCHANGE RATE					
Value of US Dollar in Canadian Dollars		1.2948	1.3652	1.3894	1.326
Value of Canadian Dollar in US Dollars		0.7723	0.7325	0.7197	0.7541

SOURCE: Bank of Canada Review; Canadian Economic Observer; United States Department of Commerce Press Release.

III - CANADA-UNITED STATES STATISTICAL COMPARISON

		Percent Change 84/83	Percent Change 85/84	Percent Change 86/85	Percent Change 87/86			
A) ECONOMIC INDICATORS								
Real Terms								
81\$ Billions GDP	Canada	6.3%	4.3%	3.3%	3.9%			
82\$ Billions GNP	USA	6.8%	3.0%	2.9%	2.9%			
Real Personal Disposable Income								
81\$ Billions	Canada	4.4%	4.2%	1.1%				
82\$ Billions	USA	5.9%	2.9%	4.0%				
Consumer Price Index								
81=100	Canada	4.4%	4.0%	4.1%	4.4%			
67=100	USA	4.3%	3.6%	1.9%	3.7%			
Unit Labour Cost, MFG								
81=100	Canada	-5.7%	2.2%	3.6%				
77=100	USA	1.8%	3.2%	2.2%				
Housing Starts								
000's	Canada	-17.0%	22.9%	20.5%				
000's	USA	2.7%	-0.4%	3.7%				
		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
B) POPULATION								
000's	Canada	24,221	24,512	24,783	25,021	25,264	25,501	25,625
000's	USA	230,182	232,549	234,829	237,051	239,323	241,620	
C) EMPLOYMENT								
Unemployment Rate								
	Canada	7.5%	11.0%	11.9%	11.3%	10.5%	9.6%	8.9%
	USA	7.6%	9.7%	9.6%	7.5%	7.2%	7.0%	6.2%

ENVIRONMENTAL ISSUES: ACID RAIN

Acid rain continues to be the pre-eminent issue outstanding between Canada and the United States and is a matter of the highest priority for the Canadian government.

Acid rain is endangering the natural resource base in more than 1 million square miles of eastern Canada. This resource base directly sustains about 8 per cent of Canada's gross national product and more than 250,000 jobs. The damage caused by acid rain is estimated at about \$1 billion per year.

The effects of acid rain are major, cumulative, and multiple. The facts speak for themselves.

Lakes and Rivers - more than 700,000 lakes receive high levels of acid fallout; approximately 150,000 are being damaged; 14,000 are acidified; 19 salmon rivers no longer support the species.

Forest - more than 50 per cent of eastern Canada's forests, which produce \$14 billion worth of products, grow in areas where rainfall is too acidic; acid rain is suspected as an important contributing factor in forest decline being experienced in eastern North America and Europe.

Materials, Buildings and Monuments - extensive damage attributable to acid rain has been widely documented throughout eastern Canada for materials, historic buildings and monuments.

Human Health - more than 80 per cent of all Canadians live in areas with high acid rain-related pollution levels; Canadian and US studies indicate an association between this pollution and respiratory problems in sensitive populations such as children and asthmatics; acid deposition can also mobilize toxic metals such as aluminum, lead and mercury in untreated drinking water supplies.

Canada cannot solve the problem on its own. More than a half of the acid rain falling in eastern Canada comes from the United States. In some areas of particular concern, USA emissions are responsible for 70 per cent of the acid fallout. In 1980, the United States exported about 4 million tonnes of sulphur dioxide to eastern Canada; this almost equalled eastern Canada's total allowable emissions in that year. Only half the problem, therefore, is amenable to a Canadian solution.

For its part of the solution, Canada has put in place a national acid rain control program. Announced by the Prime Minister in March 1985, the program has three objectives:

- to demonstrate Canada's commitment to solving the problem;
- to eliminate the damage Canada is doing to itself; and
- to reduce the damage Canadian emissions are causing in the northeastern United States.

The Canadian control program is founded on a scientifically-determined objective: the reduction of the annual acid fallout in eastern Canada to no more than 18 pounds per acre. This is the loading level which scientists believe most of the eastern Canadian environment can tolerate without further damage. To achieve this objective sulphur dioxide emissions in eastern Canada (i.e. east of the Saskatchewan/Manitoba border) must be reduced to no more than 2.3 million tonnes per year, a cut of 50 per cent from levels allowed in 1980, and the transboundary flow of sulphur dioxide from the United States cut from the current 3.2 million tonnes to no more than 2 million tonnes.

The Canadian control program is fully on track. Currently, eastern Canadian sulphur dioxide emissions are about 2.8 million tonnes - 35 per cent less than allowable levels in 1980 and well on the way to the 50 per cent cut. Once fully implemented, the Canadian acid rain control program will cost the private sector and provincial utilities about \$500 million annually. This is comparable on a per capita basis to the estimated costs of similar US emission reduction proposals.

The reductions being achieved through Canada's acid rain control program are in addition to the sharp cuts (approximately 40 per cent) already secured during the 1970s through Canada's clean air legislation. Canada's local air quality standards are as stringent, and in many cases more stringent, than those in the United States. Achieving these standards has cost, over the past 15 years, more than \$15 billion.

Canada has put its own house in order. What continues to elude us is progress on the 50 per cent of the transboundary acid rain problem which lies with the United States. Without real action by the United States to cut the levels of sulphur dioxide it pumps into Canadian airspace, serious damage to the Canadian environment will continue to occur.

In Canada's view, the simplest and most direct way to deal with the problem is for the two countries to negotiate an effective air quality accord which requires each signatory to reduce, by a specific date, the transboundary flow of its airborne pollutants to levels which will not damage its neighbour. Canada is convinced that both countries have already assumed such an obligation in several of the international conventions and agreements to which they are party. Moreover, this approach is fully consistent with that which the two countries have previously adopted to resolve other major environmental problems. For example, the 1972 Great Lakes Water Quality Agreement contained specific targets and schedules for the reduction of phosphorous loadings.

The appointment in March 1985 by Prime Minister Mulroney and President Reagan of high level Special Envoys to examine the acid rain problem gave rise to expectations that the United States, after repeated false starts, would begin to deal seriously with this shared problem. The Envoys concluded that acid rain is a serious problem in both countries and that it is a serious transboundary problem. Expectations were reinforced when the two leaders, at their annual meeting in March 1986, endorsed the findings and recommendations of the Envoys. Several important steps were taken to give effect to the Envoys' conclusions. Among them was the establishment and partial funding of a five-year, \$5 billion innovative clean coal technology program in the United States, broadly similar to that recommended by the Special Envoys. In due course this may expand the range of control measures available to deal with SO₂ emissions from coal-fired power plants, the chief source of SO₂ emissions in the USA. This program, while a useful step in the right direction, is not a solution to the transboundary acid rain problem.

In his April 1987 address before a joint session of the Canadian Parliament, President Reagan agreed to consider Prime Minister Mulroney's proposal for a bilateral accord on acid rain along the lines of bilateral agreements to protect shared international waters. Unfortunately, during the course of detailed discussions over the past 12 months, it has become evident that the United States is not prepared to negotiate an effective agreement with binding emission reduction targets and schedules. It is prepared only to consider an accord limited to further study and problem definition. Canada has, therefore, concluded that at present the basis for serious negotiations to deal with the shared problem of acid rain does not exist.

The American position is reflected in the interim report of the USA National Acid Precipitation Assessment Program (NAPAP). This report, which completely ignored the impact of

acid rain in Canada, concluded that the problem of acid rain is neither serious nor in need of any intervention. Canadian scientists have refuted these conclusions. They have pointed out that the NAPAP report, particularly its Executive Summary, minimizes what is known about the problem, over-complicates what is uncertain and describes market-driven future emission reductions in unreasonably optimistic terms.

There is a wealth of conclusive, compelling and irrefutable evidence on the nature, causes and solutions to the acid rain problem. These findings derive from American and European, as well as Canadian studies. Canada is taking action and we expect the United States to do likewise.

Canada's position was clearly and firmly set out by Prime Minister Mulroney in his address to the Americas Society in New York on March 28, 1988. He emphasized that "friendship has inescapable costs" and that one of these costs is "to avoid polluting your neighbour's property with destructive wastes." The Prime Minister reaffirmed unambiguously Canada's acid rain objective. "Nothing less than targeted, mandated reductions in acid rain emissions in the United States will suffice."

Other Environmental Issues

The acid rain issue is an anomaly in the Canada-USA relationship as the two countries have a long and impressive history of cooperating effectively to resolve shared environmental concerns. Moreover, despite the impasse on acid rain, since the two leaders last met there has been important progress in dealing with other bilateral environmental issues. The Agreement for the Conservation of the Porcupine Caribou Herd was signed on July 17, 1987, committing both countries to the protection of the caribou upon which many Northerners, Canadian and American alike, depend for their livelihood. In addition, on November 18, 1987, the Protocol to Amend the Great Lakes Water Quality Agreement was signed. By virtue of the Protocol, Canada and the United States assumed new responsibilities for the clean up of severely polluted areas around the Great Lakes, and undertook to consult more extensively with the public at large in developing appropriate clean-up plans.

ENERGY RELATIONS

The Canada-USA energy relationship is the most intensive in the world. Even at the low prices of 1986, the value of trade in energy that year exceeded C\$14 billion. It is exceptionally diverse -- including all the main energy commodities -- crude oil, petroleum products, gas, coal, uranium and electricity. It is also reciprocal, with both countries engaged as exporters and importers. Overall, Canada is a net supplier to the USA: we are in fact the largest foreign supplier of energy to the USA. We provide virtually 100 per cent of all imports of gas and electricity, and approximately 15 per cent of US imports of crude oil and oil products. In 1986, while oil exports continued to earn the most revenue, both natural gas (\$2.5 billion) and electricity sales (\$1.1 billion) were important components of the Canada-USA energy trade.

Exports of energy in both directions (Canada is an important market for US petroleum products and coal) promote economic efficiencies and security of supply, and represent a vital part of the economic partnership.

Over the past few years, Canada-USA energy trade has been, on balance, one of the success stories in the bilateral trade relations. Although major issues have arisen and doubtless will continue to do so given the magnitude of the trade, a number of important and constructive steps have been taken. Both sides have acted to remove or reduce trade barriers to our energy trade, thereby laying the groundwork to make it more efficient and market sensitive. That is precisely what Prime Minister Mulroney and President Reagan pledged to do at the Quebec Summit in March 1985 when they committed themselves to "strengthening our market approach to Canada-United States energy trade."

Mechanisms have been developed to manage this important relationship. The Energy Consultative Mechanism chaired by the Department of External Affairs and the US State Department meets at regular intervals. It enables officials on both sides to review the full range of bilateral energy issues. The Annual Review of Hydrocarbon Developments in the Beaufort Sea is another useful mechanism which has, for a decade now, focussed on one region of special importance to both countries.

We can expect both countries to derive substantial benefit from the energy provisions of the Free Trade Agreement. The US will gain greater access to secure Canadian energy supplies to meet its long term energy needs, even in times of short supply; and US energy consumers will be treated on an equitable basis with Canadian consumers. Given the steady growth

(past and projected) in US imports of energy goods, the FTA offers the United States important benefits in terms of the security of US energy supplies.

For its part, Canada sees major benefits to be derived from the removal of US market-access barriers for Canadian shipments of uranium, crude oil, refinery products and other energy goods. We look forward to greater security of access and the disappearance of existing or threatened US barriers to energy trade such as an oil import fee.

CANADA-USA DEFENCE RELATIONS

The genesis for much of Canada-USA defence cooperation lies in the Ogdensburg Declaration of August 18, 1940 issued at a meeting of Prime Minister Mackenzie King and President Franklin Roosevelt. The outbreak of World War II in Europe made it evident to both governments that demonstrable measures should be taken to ensure the defence of North America on a cooperative basis. The Ogdensburg Declaration established a Permanent Joint Board on Defence (PJBD) to coordinate "in the broad sense the defence of the north half of the Western Hemisphere."

The PJBD has been active as a senior advisory group since 1940. In recent years the Board has found its most useful role in the broad area of helping to mesh military requirements with political, economic and other considerations, in order to facilitate the implementation of defence programs satisfactory to the two governments. At the March 1985 Summit in Quebec, the President and the Prime Minister reaffirmed the importance of the PJBD to cooperative defence arrangements in their joint declaration regarding international security.

In 1946, the PJBD was supplemented by the formation of the Canada-United States Military Cooperation Committee. The Committee serves as the principal agency for joint military planning and its senior service members also sit on the Board. The consultation and cooperation undertaken through these coordinating mechanisms is supplemented, at the political level, with regular meetings between the respective foreign and defence ministers. The close and extensive system of contacts between the two governments helps to ensure that vital defence cooperation proceeds with the greatest mutual benefit.

In June 1987, the Government of Canada issued a new Defence White Paper that reflected a comprehensive review of its defence policy and set out a major program of improvements for its Armed Forces. The Government is committed to a minimum annual real growth in its defence budget of two per cent a year for 15 years, with provision for additional capital expenditures for major equipment. A central aim of the White Paper is the modernization of the Canadian Navy into a well-balanced naval force capable of operating in the three oceans bordering North America: the Atlantic, the Pacific and the Arctic. The Government will create a three-ocean navy by: building 12 new frigates and modernizing four destroyers; acquiring a fleet of 10-12 nuclear-powered submarines, procuring 12 maritime coastal defence vessels and acquiring new shipborne anti-submarine-warfare (ASW) helicopters.

Canada and the USA participate in a single alliance, the North Atlantic Treaty Organization (NATO) and a joint command, the North American Aerospace Defence (NORAD) Command.

NATO

The common membership of Canada and the United States in NATO reflects the basic recognition that North American security ultimately depends on the security of Western Europe and vice versa. Militarily, Canada has maintained troops and aircraft in Europe since 1951 and our principal NATO allies have long availed themselves of Canadian training facilities.

In the past two years Canada has increased its forces in Europe by 15 per cent. Current plans call for a consolidation of our land and air commitments in southern Germany. In addition to the existing 4th Canadian Mechanized Brigade Group and the 1st Canadian Air Group stationed in southern Germany, an additional brigade group and two rapid reinforcement fighter squadrons would be deployed in time of crisis. This would permit Canada to field both a land and an air division. Combat and support facilities to ensure the survivability and sustainability of these in-theatre forces are also being upgraded. Canada will maintain its commitment to provide a battalion group to the Allied Command Europe Mobile Land Force for deployment to NATO's Northern Region.

NATO councils also provide a vital consultative mechanism for developing Alliance policy on security and arms control issues. The NATO process, supplemented by bilateral channels, enables Canada to put forward its views and suggestions on the arms control and disarmament course the West should pursue.

NORAD

Since 1958, NORAD has given both Canada and the United States an integrated command structure providing for: early warning of air attack, air defence, surveillance of space and early warning of ballistic missile attack. The NORAD Agreement embodying this unique cooperative arrangement was renewed for a further five years at the March 1986 Washington Summit.

Canada and the USA are currently involved in a major enterprise to modernize North American air defence. The modernization program encompasses the establishment of the North Warning System (an upgraded DEW Line) comprising 13 long-range and 39 short-range radars. In November 1987, the first five long-range radars of this line became operational in the Western Arctic.

The modernization program will also involve the establishment at northern Canadian airfields of five forward operation locations for fighter aircraft, and dispersed operating bases for Airborne Warning and Control System (AWACS) aircraft at other locations in Canada.

Canada will be contributing a substantial share of the costs of these two elements of the program (40 per cent and 50 per cent respectively). Canada will also assume the costs of Canadian personnel co-manning US-funded Over-the-Horizon Backseater radars and AWACS operations related to the NORAD mission. The implementation of this modernization project is on schedule and the Canadian portions should be fully operational by 1992.

Canada-USA Defence Economic Cooperation

The Canada-United States Defence Production Sharing Program has been one of the most successful international arrangements of its kind. Both countries have been cooperating on defence production needs for more than 35 years. The principles for cooperation are even more valid today, and procedures evolved during the 1950s and the 1960s establishing basic ground rules for industrial cooperation have withstood a variety of pressures for modification.

The principle established in 1959 was that Canadian industry would have equal opportunity to compete with United States industry for US defence contracts on the normal commercial basis of price, quality and delivery. The US government took two major steps to permit this opportunity:

- (1) The Buy-American Act restrictions were eliminated for a wide range of Canadian supplies used in the US Defense Program.
- (2) The US government regulations were changed to permit duty-free entry for such goods.

In 1963, a ministerial "Memorandum of Understanding (MOU) in the Field of Cooperative Development," established a framework for development by Canadian industry of items that might be required for the future needs of the US military services, with such development costs to be paid by both governments. It further seeks to achieve a rough long-term balance in reciprocal defence procurement.

From January 1959 to December 1987, the total US procurement in Canada of goods classified as being for production

sharing has amounted to C\$13,489 million. During the same period, Canadian production sharing procurement in the US has amounted to C\$16,422 million.

At the Quebec Summit in March 1985, the Prime Minister and President publicly reaffirmed the Canada-United States Defence Development and Production Sharing Program arrangements and agreed inter alia to reduce trade barriers and to stimulate the flow in defence goods.

Initial progress in restoring the balance in defence products trade was made in 1985 when US procurement in Canada increased by 20 per cent for a total of C\$1.64 billion. Canadian purchases in the US amounted to C\$1.99 billion. However, the last two years our defence purchases from the US continued to exceed our defence exports by substantial margins. The 1959-87 balance is C\$2,933 million in favour of the US.

Canada is a secure source of strategic raw materials and a reliable supplier of sophisticated defence-related equipment to the United States. The two countries maintain an integrated and dispersed North American defence industrial base. It is in both countries' national security and economic interest to guard against regulatory or legislative action that would reduce the efficiencies and defence industrial preparedness that present arrangements were established to promote.

CANADA AND THE ARCTIC

The exploration and development of Canada's North, which spans 3.9 million square kilometers (1.5 million square miles), and stretches to within 800 kilometers (500 miles) of the North Pole, has been and remains an integral part of Canada's national heritage. Canada's stewardship of the North imposes a special responsibility toward the environment and people of the Arctic.

In 1986, in response to the Simard-Hockin parliamentary report, the Canadian government outlined a northern foreign policy, composed of four dominant themes: modernizing northern defences; affirming Canadian sovereignty; promoting enhanced circumpolar cooperation; and preparing for commercial use of the Northwest Passage, including preservation of the environment and safeguarding the interests of the inhabitants.

As Canada's closest Arctic neighbour, it is inevitable that US interests in the Arctic will affect Canada, and vice versa. Despite differences of view on some issues, Canada and the USA have been able to reach mutually-beneficial agreements. This process continues.

Security

Recently Canada has taken a number of security measures in the Arctic. These actions, many taken in cooperation with the USA, will enable Canada to make a more significant contribution to meeting our mutual defence objectives.

An improved radar system, the North Warning System, is being built; forward airfields and bases are being established and the installation in the Arctic of fixed underwater detection systems is planned; and a fleet of 10-12 nuclear-propelled submarines (SSNs) are to be acquired. The SSNs, although primarily for service in the Atlantic and Pacific Oceans, will, because of their under ice ability, provide an increased measure of security and control in the Arctic.

In October 1987, the Soviet Union suggested the possibility of a nuclear weapon-free zone and limitations on naval activity in certain northern ocean areas. Canada does not support these proposals.

Canada is interested in developing realistic policies aimed at enhancing security and stability in the Arctic and supports efforts for balanced reductions in nuclear arms.

However, the problem of nuclear weapons and East-West tension is global in nature, and must be addressed as such, as was done in the INF Treaty of December 1987.

Sovereignty

Based on historic title and the natural unity of the land, sea and ice of the Canadian Arctic Archipelago, Canada's indivisible sovereignty over all the area, including the Northwest Passage, is clear. The USA contends that the Northwest Passage is an international strait and therefore subject to transit passage, which is to say ships of all nations may navigate at will. Canada does not accept this claim.

This issue was brought to a head in 1985, with the voyage of the US Coast Guard icebreaker Polar Sea through the Northwest Passage. Although the voyage was made with Canadian cooperation and participation, the USA did not ask in advance for Canadian permission to make it. Triggered by this event, the Canadian government announced in September 1985 certain measures to enhance sovereignty in the Arctic, including "straight baselines" around the outer perimeter of the islands of the Arctic Archipelago confirming the internal status of the waters.

The issue was discussed by Prime Minister Mulroney and President Reagan at the Washington Summit in March 1986, and again at the Ottawa Summit in April 1987. In his address to a joint session of Parliament, President Reagan pledged support for an agreement based on mutual respect for sovereignty. On January 11, 1988, the Secretary of State for External Affairs, Joe Clark, and the Secretary of State, George Shultz, signed the **Agreement on Arctic Cooperation** dealing with navigation of icebreakers in the two countries' respective Arctic waters.

The Agreement provides that, in future, each and every transit of a US government-owned or government-operated icebreaker through the waters of the Canadian Arctic Archipelago, including the Northwest Passage, would be subject to the prior consent of Canada. It thus gives Canada effective control over all US icebreaker activities in Canada's Arctic waters.

The Agreement is fully consistent with the exercise of Canadian sovereignty. It represents a practical and cooperative approach to the question, an approach that does not dilute Canada's legal position. Control is an essential ingredient of sovereignty; the Agreement meets this goal. Canada did not have such control in 1985 at the time of the Polar Sea transit.

The Agreement did not resolve the legal dispute between Canada and the USA over the status of Canada's Arctic waters. On

this issue neither side convinced the other. Canada will continue to press its case with the USA on this matter.

Canada has never sought to close its Arctic waters to other countries; but it insists that such navigation be made with its consent and subject to the controls and other measures required for its security, for the preservation of its environment, for safe navigation, and for the well-being of the inhabitants of the Canadian Arctic.

The Agreement does not deal with submarines or US flag commercial vessels; the movement of the former being in accordance with Canada's security commitments with the USA and NATO, and the movement of the latter being subject to the pollution control standards and other provisions of the Arctic Waters Pollution Prevention Act (1970).

Boundaries

A boundary dispute between Canada and the USA in the Arctic involves the maritime boundary in the Beaufort Sea, between the Yukon and Alaska. Canada asserts that the maritime boundary follows the 141st meridian; the USA advocates an equidistant approach, which would move the boundary east of the meridian. The area in dispute has potential oil and gas reserves, and has been the subject of lease sales by the USA, as well as Canada.

Canada has protested such sales, because they include areas of the Continental Shelf within Canadian territory, i.e. east of the 141st meridian. The United States, while refusing to recognize Canada's claim, has made it necessary to subject any bids for leases in the disputed zone to "special procedures," under which the highest bids for tracts in the disputed area would be placed in an escrow account.

Multilateral Arctic Cooperation

For many years Canada has played an important role, both bilaterally and multilaterally, in circumpolar cooperation. Canada was encouraged by the sections of the October 1987 Soviet proposals which deal with scientific cooperation. It is hoped that further progress may be possible in the future.

Canada's Polar Continental Shelf Project, originally designed to explore and chart the Shelf and ice movement patterns, has expanded its activities to support a wide variety

of disciplines, such as archaeology and zoology. In 1986, it supported 229 projects, including 10 from US universities.

Political-Economic Development in the Canadian Arctic

The federal government has affirmed its commitment to the devolution of political and economic responsibilities to Territorial governments in the North and the process of settling aboriginal land claims. These developments will bring political and economic decentralization to the Arctic.

Distance and harsh climate, coupled with stringent environmental safeguards, impose a heavy cost on the development of oil, gas, and minerals. Important reserves of oil and gas have been discovered in the Arctic. Limited mineral exploitation has also taken place.

In 1970 Canada adopted the Arctic Waters Pollution Prevention Act (AWPPA) in recognition of the fact that the fragile Arctic ecology required special protection. It imposed strict rules and regulations regarding the passage of ships and cargo in Canadian internal waters, as well as waters 100 miles seaward.

Encouraging economic and social development, while at the same time respecting and preserving the traditional culture and way of life of the Inuit, represents a formidable challenge. Canada's 25,000 Inuit, inhabitants of the Arctic for thousands of years, place the highest priority on successfully meeting this challenge. The AWPPA and other related legislation have been enacted by Canada to address these concerns.

Proposed energy developments in Alaska's Arctic National Wildlife Refuge (ANWR) may adversely affect the Inuit and native peoples in the Yukon and Northwest Territories who are dependent on the Porcupine Caribou herd. This herd's range extends from the ANWR into Canada. The need to adopt a consultative approach on this issue led to the July 1987 Agreement between Canada and the US designed to protect the herd and to establish a joint management board. The Canadian government's official comment on the US report recommending oil development in the ANWR underlined Canada's concern that there be no adverse impact on the herd, and indicated our preference that the ANWR be designated as wilderness.

Canada's actions over the past few years have been directed at preparing the way for the future development of the Arctic; ensuring that these developments will take place with due regard to Canadian sovereignty and security; providing a framework which will permit economic development and maintain the social viability of traditional cultures; and, last but not least, ensuring that these activities take place in an environment protected against pollution and destruction. In this challenging endeavor, Canada will be seeking solutions to the many difficult problems in cooperation with all Arctic countries, and in particular with our closest Arctic neighbour, the United States.

TORONTO ECONOMIC SUMMIT

The Prime Minister of Canada will host the Economic Summit of major industrialized democracies on June 19-21, 1988, in Toronto. The annual economic summits are the most visible element of a broader, complex process of international consultation and cooperation in the management of the world economy. The summits are closely linked to work done in other international fora including the International Monetary Fund (IMF), the World Bank, the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), and the Group of Seven Finance Ministers.

Prime Minister Mulroney, President Reagan, and the other leaders at Toronto will review the progress made since the Venice Summit on a wide range of problems facing the world economy. The Summit leaders will seek to strengthen initiatives taken in such fields as economic policy coordination, trade (including agriculture), and debt. Economic summits have also traditionally dealt with major political developments of the day, including East-West relations, arms control, and regional issues.

A major challenge of the Toronto Summit will be to ensure strong and credible leadership in economic policy, and to reinforce confidence at a time of market vulnerability and turbulence. Summit leaders will need to demonstrate their ability to work together to maintain economic growth while eliminating trade surpluses and deficits.

While Summit countries have enjoyed an extended period of growth, trade imbalances have persisted and, despite an improvement in the US export position, protectionist pressures have continued, particularly in the United States. Ensuring that there is a continuing strong commitment by leaders to deal vigorously with global protectionism will be one of Canada's goals at the Toronto Summit. Prime Minister Mulroney will urge his Summit partners to give further impetus to the Uruguay Round of the Multilateral Trade Negotiations, and particularly to its Mid-Term Review Conference to be held in Montreal in December 1988.

MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS (MTN)

As strong supporters of the GATT and the multilateral trading system, Canada and the USA are committed to the successful conclusion of the current international trade negotiations known as the "Uruguay Round." Canada is working closely with the USA and our other trading partners to achieve international liberalization of trade in agriculture, improved market access across all sectors, and the development of rules for trade in services and intellectual property. International agreement is also being sought to bring subsidies under improved disciplines and to strengthen the effectiveness of the GATT, in particular its dispute settlement mechanism.

The conclusion of the Canada-US Free Trade Agreement demonstrated a mutual desire for trade liberalization and will contribute to the multilateral effort.

Canada will host a ministerial-level Mid-Term Review Conference in Montreal in early December 1988. The objective will be to review and consolidate the achievements of the first two years of the Uruguay Round negotiations and to give renewed impetus for the decisive final phase.

ARMS CONTROL AND DISARMAMENT: THE POST-INF ENVIRONMENT

Canada and the United States approach defence and security-related issues from a shared set of concerns and understandings about the global security environment. As allies through our membership in both NATO and NORAD, in addition to sharing the same continent, the two countries have developed a tradition of cooperation and consultation on a wide range of security concerns.

Canada is regularly consulted on developments at the Nuclear and Space Talks (NST) in Geneva, and on other security-related issues through ongoing official consultations with the United States via bilateral channels and at the North Atlantic Council. Secretary of State Shultz has, for example, met with NATO leaders after each of his recent meetings with Soviet Foreign Minister Shevardnadze. The recent NATO Heads of Government meeting in Brussels offered a similar opportunity for high level exchanges between Canadian and American senior officials. Security and arms control issues are also discussed at the quarterly meetings between the Secretary of State for External Affairs and the Secretary of State, as well as being regularly addressed in correspondence between Canadian and American leaders.

Canada has consistently held the view that the existing arms control regime should be maintained until such time as agreement is reached on an improved regime to replace it. In this connection, Canada has resisted any suggestion that the United States move toward a broader interpretation of the Anti-Ballistic Missile Treaty, arguing that research under the Strategic Defense Initiative (SDI) program should continue within the narrow interpretation of the Treaty. Canadian concerns over any action which has potential to undermine the existing arms control regime have been conveyed on several occasions at the highest levels to the United States and the Soviet Union, both publicly and privately.

The Government of Canada has, on the other hand, strongly supported the American negotiating position at the NST in Geneva. The recent conclusion of an agreement to eliminate all American and Soviet ground-based intermediate-range nuclear forces (INF) missiles globally is a historic achievement which underlines the validity of NATO's December 1979 "dual track" decision, and the determination of the United States to secure a successful outcome at the negotiating table. In the post-INF era, we are encouraged by the determination demonstrated by both superpowers at last year's Washington Summit to build upon the progress achieved in arms control and disarmament as a result of

the INF agreement, and reach a similarly successful conclusion to the strategic arms reductions (START) talks. As significant reductions in strategic offensive weapons would have implications for Canada, given our geographic position between the superpowers, we are following this particular aspect of the Geneva NST closely.

A resolution of differences between the USA and USSR on space/defence issues is directly related to START. The initial goal of the USA in Geneva to engage the USSR in a discussion of the relationship between strategic offence and defence has, with patience, begun to produce results. We are pleased both sides are now agreed that a separate agreement on space/defence will be developed.

Canada regards US research on ballistic missile defence as prudent in light of Soviet activity in this area, a fact finally acknowledged by General Secretary Gorbachev only recently. While Canada has not signed a government-to-government agreement with the United States on SDI, Canadian firms are free to pursue contracts with the Strategic Defense Initiative Office should they so wish.

In the post-INF environment, the relationship between the nuclear and conventional balance of forces has assumed added significance. The necessity of redressing the conventional force and chemical weapons asymmetries favouring the East in Europe has become of paramount importance. Canada has been an active participant in multilateral fora addressing conventional arms control. We are actively engaged in the preliminary discussions now under way in Vienna among the 23 nations of NATO and the Warsaw Pact, which are aimed at consideration of a mandate for new comprehensive arms reductions negotiations covering the whole of Europe. Concurrently, in Vienna, the Conference on Security and Cooperation in Europe follow-up meeting is discussing security issues and confidence-building measures. In addition, Canada is involved in the negotiations on a global chemical weapons ban currently under way in the UN Conference on Disarmament in Geneva.

REGIONAL ISSUES

South Africa

Canada has played a leading role in international efforts to pressure South Africa to dismantle apartheid; enter into negotiations with Black leaders towards the establishment of non-racial, representative government; and allow Namibia its rightful independence. To impress upon the South African government Canada's conviction that it is urgent that real progress be made in achieving fundamental reform, Canada has imposed a series of economic measures mainly in concert with the Commonwealth countries. New bank loans, new investment and imports of agricultural products, uranium, coal, iron and steel have been banned. The sanctions in the US Anti-Apartheid Act of October 1986 roughly parallel the Commonwealth programme. If there is no progress in South Africa, the Prime Minister has said Canada is prepared to invoke total sanctions and even break relations.

Canada also helps the opponents of apartheid in South Africa and supports South Africa's neighbours. Canada provided \$5 million last year for education, community development and legal and humanitarian assistance to the victims of apartheid. These funds will be increased considerably this year. To help strengthen the economies of South Africa's neighbours and make them less vulnerable to South African pressure, Canada has committed \$40 million annually to the Southern Africa Development Co-ordination Conference (SADCC), the nine-nation regional self-help organization. In addition Canada will provide \$100 million per annum in bilateral aid to its members over the next five years.

Under the chairmanship of Prime Minister Mulroney, the Commonwealth Heads of Government at their October 1987 meeting in Vancouver decided on a broad programme of action to combat apartheid through sanctions, aid to the region, promotion of dialogue and efforts to counteract South African propaganda and censorship. Canada is also chairing a committee of eight Commonwealth Foreign Ministers, who will meet periodically before the next Commonwealth meeting to provide impetus and guidance to Commonwealth efforts in Southern Africa. The committee will meet in Canada in early August 1988.

The Middle East

Occupied Territories

Canadian policy regarding the Arab-Israeli dispute consists of bringing a fair minded perspective to the dispute and devising practical contributions toward its peaceful resolution. The requirements of a durable peace are the firm establishment of Israel's right to secure and recognized boundaries, a principle underlying United Nations Security Council Resolutions 242 and 338; and the recognition of the legitimate rights of Palestinians, including the right to a homeland in the West Bank and Gaza Strip. Canada believes that the nature of such a homeland can be determined only by the disputing parties in negotiations to that end.

Canada continues to support American efforts to help bring peace to the Middle East and has welcomed, in particular, the recent efforts by Secretary of State Shultz to develop proposals acceptable to all parties. Canada is hopeful that his initiative will serve to move the peace process forward.

Canada supports the Shultz proposals because they recognize territorial compromise and mutual recognition as important elements of a peaceful settlement. In a recent letter to Prime Minister Shamir, Prime Minister Mulroney urged him to be forthcoming, imaginative and politically courageous in responding to the new American peace proposals.

Canada regrets the mounting scale of violence in the occupied territories and calls upon all parties to exercise restraint in refraining from further acts of violence and/or terrorism. Canada considers that human rights violations in the territories are unacceptable, and inconsistent with the Fourth Geneva Convention.

Iran-Iraq War

The escalation of the Iran-Iraq War through the exchange of missiles on civilian population centres and the use of chemical weapons in northern Iraq underlines the need for both sides to withdraw from confrontation and engage in negotiations aimed at peaceful settlement. Canada strongly supports international efforts to promote a settlement through the implementation of Security Council Resolution 598. Canada also supports a follow-on resolution which would include an arms embargo on Iran should that state fail to accept Resolution 598. Since the outbreak of hostilities, Canada has embargoed arms sales to the belligerents. Following the apparent use of chemical weapons against the Kurdish population in northern Iraq,

Canada issued a statement condemning such actions and welcomes the UN Secretary General's action to send a team to the area to investigate the situation.

Central America

Canada's approach to the situation in Central America has been based on vigorous support for the peace process, in respect to the earlier "Contadora" initiative of eight Latin American countries as well as the indigenous efforts of the Central American governments themselves, since their signing of the Guatemala Agreement of August 1987. Canada opposes the promotion by third parties of armed insurgency anywhere in Central America, and has expressed this view on numerous occasions to all governments concerned.

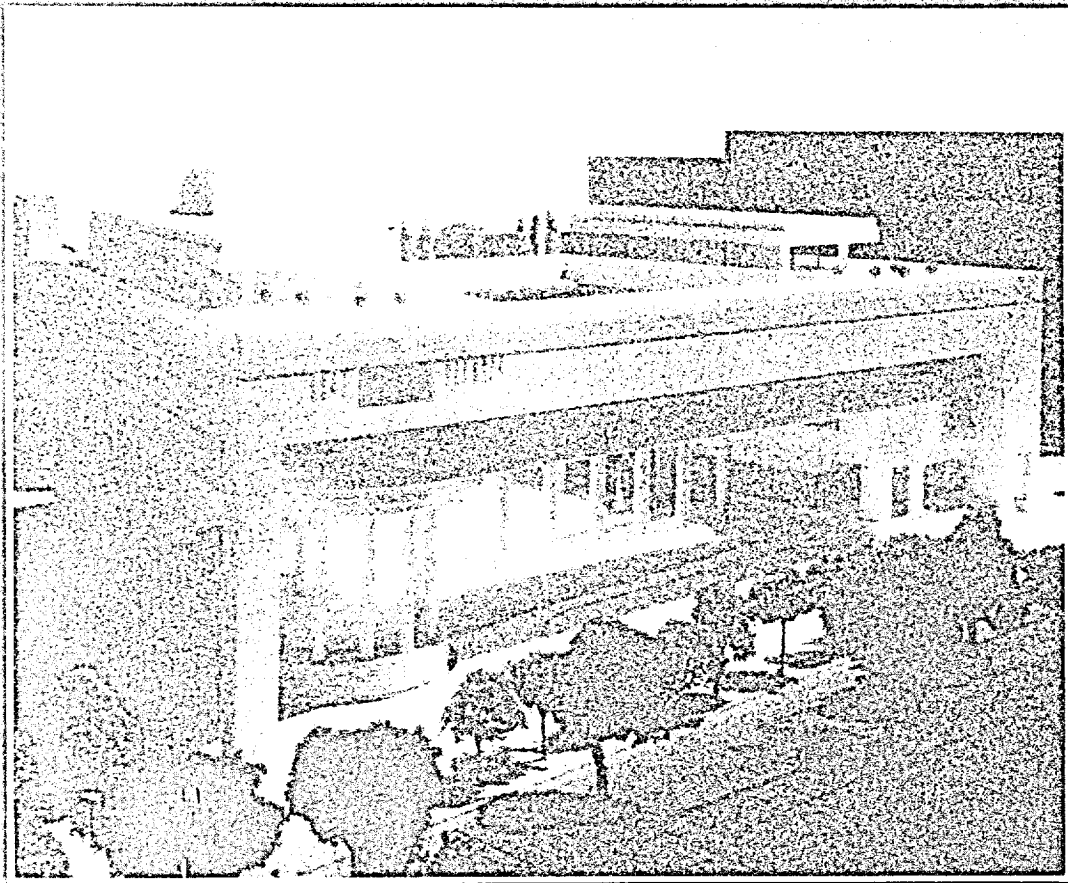
When the Guatemala Agreement was signed, the Canadian government offered assistance to the Central American countries in the design of a verification and control mechanism. Speaking at the Americas Society Awards Dinner on March 28, 1988, Prime Minister Mulroney took Canada's offer a step further in saying that "Canada stands ready to undertake a peace supervisory role anywhere in the region where it might be helpful, provided the Central American governments themselves desire our involvement and create a framework for effective action."

On April 7, 1988, the five Central American governments announced that they would extend an invitation through the Secretary-General of the United Nations for Canada, Spain, and the Federal Republic of Germany to create a verification, control and follow-up mechanism.

Canada has taken in over 20,000 refugees from the area (3,900 in 1987 alone), and has promoted efforts to improve human rights and to strengthen democratic institutions. Canadian observers have witnessed elections in Guatemala, El Salvador and Honduras.

Canada maintains a substantial program of development assistance to Central America (Honduras \$43.7 million, Nicaragua \$40 million, Costa Rica \$44 million, El Salvador \$17 million, Guatemala \$13 million, Panama \$3 million over the past 5 years). It has given no military aid to any country in the region.

**LA VISITE OFFICIELLE DU
PREMIER MINISTRE
BRIAN MULRONEY
À WASHINGTON
LES 27 ET 28 AVRIL 1988**



(D) NOUVELE / CHANGEERIE (D) CANADA WASHINGTON (D) G)



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20025587 8

DOCS
CA1 EA 88028 EXF
Official visit of Prime Minister
Brian Mulroney to Washington, Ap
27-28, 1988. --
43249976



60984 81800



43.7.19.977

LA VISITE OFFICIELLE DU
PREMIER MINISTRE
BRIAN MULRONEY
À WASHINGTON
LES 27 ET 28 AVRIL 1988





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

TABLE DES MATIÈRES

LE PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY	1
LE PRÉSIDENT RONALD REAGAN	3
LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES - VUE D'ENSEMBLE	5
Sommet de Québec (1985)	6
Sommet de Washington (1986)	8
Sommet d'Ottawa (1987)	8
Sommet de 1988	10
LES RELATIONS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES	12
Vue d'ensemble	12
Accord de libre-échange	13
Investissement	14
Statistiques sur le commerce	16
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES : PLUIES ACIDES	21
LES RELATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE	26
LES RELATIONS EN MATIÈRE DE DÉFENSE	28
OTAN	29
NORAD	29
Coopération économique en matière de défense	30
LE CANADA ET L'ARCTIQUE	32
Sécurité	32
Souveraineté	33
Frontières	34
Coopération multilatérale dans l'Arctique	35
Développement politique et économique de l'Arctique canadien	35
LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE TORONTO	37
LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)	38
CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT : APRÈS LE TRAITÉ INF	39
QUESTIONS RÉGIONALES	41
Afrique du Sud	41
Moyen-Orient	42
Amérique centrale	43

BRIAN MULRONEY
PREMIER MINISTRE

M. Mulroney est né à Baie-Comeau (Québec) le 20 mars 1939. Il est avocat et a été dirigeant d'entreprise.

Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Écosse), et une licence en droit de l'Université Laval, à Québec.

Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu Chef du Parti progressiste-conservateur.

Il est ensuite entré à la Chambre des communes en remportant une élection partielle tenue le 29 août 1983 dans la circonscription de Central Nova (Nouvelle-Écosse).

Lors des élections générales de 1984, il a été élu député de la circonscription de Manicouagan (Québec). Son parti a alors remporté le plus grand nombre de sièges de toute l'histoire parlementaire du Canada.

M. Mulroney joue un rôle actif sur la scène publique et au sein de la collectivité depuis bon nombre d'années. En mai 1974, il a été nommé à la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction au Québec. En 1976, il a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Plus tard cette année-là, il est entré au service de la Compagnie Iron Ore du Canada, en tant que vice-président exécutif; un an plus tard, il est devenu président de la compagnie.



Il a oeuvré dans de nombreux organismes de charité tels que Centraide de Montréal, l'Association des Grands frères du Canada, l'Association du Québec pour les déficients mentaux, la Canadian Juvenile Diabetes Foundation et la Fondation des maladies du coeur de Montréal.

M. Mulroney a épousé Mila Pivnicki, et le couple a quatre enfants.

RONALD REAGAN
PRÉSIDENT

Ronald Wilson Reagan est né le 6 février 1911 à Tampico (Illinois), du mariage de Nellie Wilson Reagan et de John Reagan. Il a fait ses études dans l'Illinois, et obtenu un diplôme en économie et en sociologie au Eureka College (Illinois) en 1932.

Après une brève carrière de commentateur et de chroniqueur sportif, M. Reagan va s'établir en Californie pour travailler dans le domaine du cinéma. Au cours de sa carrière cinématographique, interrompue par trois années de service dans l'aviation militaire, pendant la Seconde Guerre mondiale, il joue dans plus de cinquante longs métrages. Il sera élu six fois président de la Screen Actors Guild et deux fois président du Motion Picture Industry Council.



En 1952, il épouse Nancy Davis, avec qui il a deux enfants, Patricia Ann et Ronald Prescott. M. Reagan a deux autres enfants, Maureen et Michael, issus d'un mariage précédent.

Ronald Reagan entreprend sa carrière politique en 1966 en se faisant élire gouverneur de la Californie par près d'un million de voix de majorité; il sera réélu en 1970. Après son deuxième mandat, M. Reagan devient, à la radio et dans les journaux, l'auteur d'une chronique diffusée dans tout le pays. Il entreprend en outre une grande tournée de conférences. En 1974-1975, il est membre de la Commission présidentielle d'enquête sur la CIA.

En 1975, il mène une campagne vigoureuse en faveur de l'équipe républicaine. Après les élections, il reprend sa chronique à la radio et dans les journaux et sa tournée de conférences. Il devient par la suite membre du conseil d'administration du Committee on the Present Danger, et fonde l'organisme appelé Citizens for the Republic.

À la convention nationale du Parti républicain en juillet 1980, il est choisi à l'unanimité, au premier tour. Le 4 novembre 1980, Ronald Reagan est élu à la présidence par 489 voix contre 49 au collègue électoral. Le 20 janvier 1981, il est assermenté à titre de 40^e Président des États-Unis. Il sera réélu président en 1984.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES : VUE D'ENSEMBLE

Les relations canado-américaines touchent à peu près tous les aspects de la vie économique, politique, sociale et culturelle des deux pays. L'importance de ces relations du point de vue des objectifs canadiens de renouveau économique et de création d'emplois a amené le gouvernement du Canada à consacrer des efforts majeurs, depuis 1984, à la revitalisation des rapports entre les deux pays. L'institution de sommets bilatéraux annuels constitue le principal mécanisme visant à assurer la bonne gestion de ce processus.

La visite qu'effectuera le Premier ministre Mulroney à Washington les 27 et 28 avril sera le quatrième sommet annuel entre le Président Reagan et le Premier ministre. Il permettra de dresser un bilan de ce que leurs administrations ont réalisé ensemble et de préparer les deux pays aux défis qu'ils auront à relever au cours des prochaines années.

Les objectifs que s'est fixés le gouvernement du Canada sont axés sur plusieurs grandes priorités : élargir et rendre plus sûr l'accès aux marchés, susciter de nouveaux investissements afin de stimuler la croissance et la création d'emplois, et intensifier la coopération face à des problèmes communs, tels que la protection de l'environnement et la défense de l'Amérique du Nord.

Les deux pays peuvent être fiers de leurs réalisations communes des trois dernières années et demie. Ils n'ont pas toujours été d'accord - particulièrement sur l'urgence de combattre les pluies acides - mais le caractère étroit de leurs liens historiques leur a permis de traiter de nombreuses difficultés de façon positive. L'historique des négociations qui ont abouti à la signature, le 2 janvier 1988, par le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) en est une excellente illustration. L'ALE constitue un important progrès vers la consolidation de la position concurrentielle des économies canadienne et américaine, et il garantit le maintien et le développement des plus importantes relations commerciales bilatérales du monde (175,6 milliards \$CAN en 1987) d'une façon qui réponde aux meilleurs intérêts des deux pays.

S'agissant des relations en matière d'environnement, les deux pays ont surmonté et résolu des problèmes épineux de pollution transfrontière des eaux et de gestion de la faune. Toutefois, comme on l'a signalé plus haut, le bilan de la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière (pluies acides) est très décevant. À ce jour, les deux pays ne sont pas parvenus

à s'entendre sur la conclusion d'un accord qui prévoirait des objectifs de réduction, dans des délais déterminés, des flux transfrontières de polluants responsables des pluies acides. Le Premier ministre a réaffirmé le 28 mars l'importance qu'attache le Canada à une telle entente. Le Canada continuera d'exercer des pressions à cette fin. Si ces efforts n'aboutissent pas cette année, la question figurera en tête de l'ordre du jour de 1989, car la mise en oeuvre de mesures efficaces de lutte contre les pluies acides est essentielle à la préservation de l'environnement de l'Amérique du Nord, qui nous est commun.

La défense et la sécurité de l'Amérique du Nord conserveront leur importance prioritaire dans les relations canado-américaines. L'engagement conjoint des deux pays de moderniser les systèmes de défense dans le Nord témoigne de la communauté de leurs intérêts en matière de sécurité. Les deux pays partagent également la conviction que ces mêmes intérêts les obligent à concourir à la défense de l'Europe. Le Canada a accru sa contribution à l'OTAN et continuera de le faire.

Les entretiens de Washington fourniront aux deux dirigeants l'occasion d'échanger leurs vues sur des questions économiques, politiques et militaires bilatérales et internationales, en prévision du Sommet économique que le Premier ministre Mulroney présidera à Toronto du 19 au 21 juin et du prochain sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général du Parti communiste soviétique, Mikhaïl Gorbatchev.

Une autre question présente un grand intérêt pour les deux pays. Il s'agit de la gestion et du développement des régions arctiques respectives d'une façon qui garantisse la prise en considération des droits et des préoccupations tant du Canada que des États-Unis. L'Arctique a un vaste potentiel mais, compte tenu de la fragilité de son environnement, il importe d'agir avec prudence. La coopération canado-américaine dans l'Arctique englobe des questions d'ordre économique, scientifique, écologique et de sécurité. L'Accord de coopération dans l'Arctique, signé le 11 janvier 1988, constitue un pas important dans ce processus.

Sommet de Québec (1985)

Le premier sommet bilatéral annuel entre le Premier ministre et le Président s'est tenu à Québec en mars 1985, après avoir été proposé par M. Mulroney lors de sa rencontre avec le Président Reagan en septembre 1984.

Le Sommet de Québec a contribué à l'ouverture d'une nouvelle ère de collaboration et d'amitié entre les deux pays, et donné à leurs dirigeants l'occasion de confirmer leur attachement à cette évolution.

Pour marquer cet événement, le Premier ministre et le Président ont :

- publié une Déclaration sur le commerce des biens et services, dans laquelle ils se sont engagés à élargir l'accès aux marchés, à mettre un terme au protectionnisme et à favoriser les échanges et l'investissement;
- convenu de préserver et d'élargir l'accès de chacun des deux pays aux marchés énergétiques de l'autre, y compris ceux du pétrole, du gaz, de l'électricité et du charbon;
- convenu de moderniser le système de défense aérienne de l'Amérique du Nord et de construire le Système d'alerte du Nord;
- pris l'engagement de tenir des consultations étroites sur les questions de sécurité et de contrôle des armements;
- renouvelé leur engagement envers les arrangements sur le partage du développement et de la production de matériel de défense;
- nommé des envoyés spéciaux chargés de la question des pluies acides, à savoir l'ancien premier ministre ontarien Bill Davis et l'ancien secrétaire américain aux Transports, Drew Lewis, avec le mandat de faire rapport avant le Sommet de 1986;
- signé un Traité d'entraide en matière pénale afin de contribuer à la lutte contre les activités criminelles internationales;
- échangé les instruments de ratification du Traité concernant le saumon du Pacifique.

Le Premier ministre a par ailleurs informé le Président que le Canada avait accepté l'invitation des États-Unis de participer au projet de station spatiale.

Une autre étape cruciale a été franchie le 26 septembre 1985 lorsque le Premier ministre a annoncé que le Canada se proposait d'entreprendre avec les États-Unis des négociations sur un accord commercial global, en vue de garantir l'accès du Canada au marché de ce pays où les pressions protectionnistes s'intensifient. Le 10 décembre 1985, le Président Reagan a demandé au Congrès l'autorisation de suivre la "procédure accélérée" dans le déroulement des négociations.

Sommet de Washington (1986)

Le Sommet tenu à Washington en 1986 a été marqué par l'accomplissement de nouveaux progrès dans plusieurs domaines. Notamment :

- À propos des négociations commerciales, le Président a donné l'assurance que l'Administration mettrait tout en oeuvre pour obtenir du Sénat l'autorisation de suivre la "procédure accélérée". (Autorisation obtenue en avril 1986.)
- Le Président a souscrit intégralement au rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides et a accepté de demander au Congrès les crédits nécessaires. Le rapport constate que les pluies acides constituent un grave problème écologique dans les deux pays et un grave problème transfrontière.
- Le Premier ministre Mulroney a confirmé que le Canada avait accepté de construire le "Centre d'entretien mobile" (CEM) de la station spatiale.
- Les deux chefs de gouvernement ont reconduit pour cinq ans l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Toutefois, certaines divergences n'ont pas été surmontées. La contestation de la souveraineté du Canada sur le passage du Nord-Ouest, illustrée par l'incident du brise-glace Polar Sea, en août 1985, a été celle qui a le plus retenu l'attention. La montée des pressions protectionnistes au Congrès était tout aussi préoccupante.

Sommet d'Ottawa (1987)

Entre le Sommet de Washington et celui d'Ottawa, tenu en avril 1987, certaines actions du gouvernement américain ont suscité des inquiétudes. Sur le plan commercial, l'imposition

d'un droit compensateur de 35 % sur les bardeaux et les bardeaux fendus, la décision du département du Commerce concernant le bois d'oeuvre résineux, le subventionnement des exportations de produits agricoles et la décision du 8 décembre 1986 de la Commission fédérale de réglementation de l'énergie (FERC) concernant la facturation des importations de gaz naturel ont été autant de mesures qui sont venues saper l'engagement pris à Québec de maintenir le "statu quo". S'agissant des pluies acides, le fait que, dans un premier temps, l'Administration se soit montrée peu disposée (contrairement à la recommandation des envoyés spéciaux) à demander, dans son budget de 1987-88, de nouveaux crédits pour un programme de démonstration de techniques de lutte contre les émissions, marquait un recul. À propos de la souveraineté sur l'Arctique, les discussions visant un règlement de la question se sont poursuivies sans interruption, mais des divergences fondamentales ont persisté.

Vu ces difficultés, le Premier ministre Mulroney a invité le vice-président Bush à Ottawa pour avoir avec lui une franche discussion sur les questions inscrites à l'ordre du jour. La visite (en janvier 1987) du vice-président, qui était accompagné du secrétaire au Trésor Baker, a débouché sur une expression d'appui aux négociations commerciales dans le Discours sur l'état de l'Union du Président Reagan et sur un "nouvel examen" du problème des pluies acides. Cet examen a amené le Président à renouveler, le 18 mars 1987, son engagement de demander (entre autres) des crédits, comme l'avaient recommandé les envoyés spéciaux.

Les objectifs du Canada lors de la visite à Ottawa du Président Reagan et de plusieurs des principaux membres de son cabinet les 5 et 6 avril 1987 étaient la consolidation des résultats déjà obtenus, la réalisation de progrès dans d'autres domaines et l'établissement d'un dialogue amical et franc sur un vaste éventail de questions importantes pour les deux pays. Le Sommet d'Ottawa a été fructueux:

- Le Président a accepté d'envisager un accord sur les pluies acides, ce qu'il avait jusqu'alors refusé. Dans son allocution au Parlement, il a annoncé qu'il avait convenu d'étudier la proposition canadienne d'accord bilatéral sur les pluies acides, s'appuyant sur la tradition d'accords relatifs au contrôle des eaux internationales transfrontières.
- Pour ce qui est du commerce, le Président a réaffirmé son appui à un Accord de libre-échange et s'est engagé à en faire la promotion auprès du Congrès.

- En ce qui touche la souveraineté dans l'Arctique, la visite a permis de convaincre le Président de l'importance de cette question pour les Canadiens et de la nécessité d'y apporter une solution respectueuse de la souveraineté canadienne, de manière à ce qu'une coopération mutuellement avantageuse puisse s'établir dans l'Arctique.
- En ce qui concerne les relations de défense, la visite a contribué à dissiper les doutes des Américains quant à la fermeté du soutien du Canada à la défense de l'Europe et de son engagement à moderniser ses forces militaires.

En outre, la visite du Président, qui s'inscrivait dans une série de rencontres de haut niveau sur les questions internationales, a permis de rallier ce dernier à certaines positions du Canada, particulièrement en ce qui concerne la réforme du commerce mondial des produits agricoles et la nécessité d'accentuer la pression internationale exercée sur l'Afrique du Sud en vue du démantèlement de l'apartheid.

Sommet de 1988

Depuis le Sommet d'Ottawa, l'attention a surtout été retenue par les négociations commerciales qui, au bout de 18 mois, ont abouti à la signature, le 3 octobre 1987, des Éléments de l'Accord de libre-échange. Le texte définitif de l'Accord a été présenté au Canada le 11 décembre 1987 et signé par les deux chefs - comme l'exigeait la procédure accélérée autorisée en avril 1986 par le Sénat américain - le 2 janvier 1988.

L'intérêt suscité par l'Accord et ses implications a été très vif au Canada durant toute cette période; il s'est accru considérablement aux États-Unis depuis que les audiences ont débuté au Congrès, le 5 février 1988. Malgré la bruyante opposition de certains groupes d'intérêts, il est clair que la majorité des Canadiens et des Américains sont en faveur d'un accord de libre-échange. Les deux gouvernements devront agir en temps voulu pour que l'Accord soit mis en oeuvre cette année.

Au cours de cette période, un certain nombre d'autres accords ont été conclus, notamment:

- le 11 janvier 1988, l'Accord sur la coopération dans l'Arctique;

- le même jour, la Déclaration conjointe sur la répression du terrorisme;
- le même jour, le Protocole modifiant le Traité d'extradition canado-américain;
- le 18 novembre 1987, le Protocole modifiant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs;
- le 17 juillet 1987, l'Accord sur la préservation de la harde de caribous de la Porcupine.

Des efforts ont été entrepris en vue de conclure un accord sur la réduction des émissions de polluants causant des pluies acides, mais en vain.

En ce qui concerne le Canada, les objectifs de la visite officielle que le Premier ministre Mulroney effectuera à Washington les 27 et 28 avril peuvent se résumer comme suit:

- faciliter le processus de ratification et d'application de l'Accord de libre-échange; plus généralement, renforcer les échanges bilatéraux et les relations économiques;
- s'entendre avec les États-Unis pour entreprendre, en se fixant des objectifs et un calendrier bien définis, un programme de réduction de la pollution atmosphérique transfrontière responsable des pluies acides;
- promouvoir le maintien de relations bilatérales étroites dans le domaine de la défense, notamment en ce qui concerne la coopération économique, et veiller à faire bien comprendre le point de vue du Canada sur les questions concernant la sécurité internationale et celle de l'Amérique du Nord.

En ce qui touche les relations internationales, le Canada souhaitera un échange de vues sur les questions politiques et économiques et la sécurité, en prévision notamment du Sommet américano-soviétique qui doit avoir lieu à Moscou ainsi que du Sommet économique qui se tiendra à Toronto en juin 1988.

LES RELATIONS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

Vue d'ensemble

Le Canada et les États-Unis sont chacun le principal client de l'autre; les deux pays entretiennent la plus importante relation commerciale bilatérale au monde. Les chiffres apurés pour 1987 montrent que le commerce des marchandises s'est chiffré à 175,6 milliards \$CAN (132,5 milliards \$US) cette année-là, le Canada ayant exporté aux États-Unis des marchandises d'une valeur de 96,3 milliards \$CAN (72,7 milliards \$US) et en ayant importé des marchandises d'une valeur de 79,3 milliards \$CAN (59,8 milliards \$US). L'excédent commercial de 17 milliards \$CAN (12,9 milliards \$US) en faveur du Canada est le plus faible depuis 1983.

En valeur, les États-Unis ont absorbé plus de 76 % des exportations canadiennes en 1987 et fourni plus de 68 % des importations canadiennes. Pour les États-Unis, la valeur de ces échanges représente plus de 23 % de l'ensemble de leurs exportations et un peu plus de 17 % de leurs importations. En dollars américains, la valeur totale du commerce bilatéral de marchandises a augmenté en 1987 de près de 6,5 % par rapport à 1986, les exportations américaines augmentant de 7,5 % et les importations canadiennes de 5,5 %. (Exprimée en dollars canadiens, l'augmentation en pourcentage de la valeur du commerce bilatéral serait beaucoup moins importante, étant donné que la devise canadienne a augmenté de 4,5 % par rapport à la devise américaine en 1987.)

Mais le commerce des marchandises ne donne pas à lui seul une image complète de l'ensemble de la relation économique entre les deux nations. Le Canada a toujours enregistré un déficit avec les États-Unis au titre des invisibles, y compris les services, les transferts et les revenus provenant d'investissements. Ces importants déficits canadiens au poste des invisibles ont régulièrement donné aux États-Unis un excédent en compte courant, une tendance qui ne s'est inversée qu'en 1983.

Les données de Statistique Canada pour 1987 montrent un surplus de 11,3 milliards \$CAN (8,5 milliards \$US) en faveur des États-Unis au chapitre des transactions bilatérales portant sur les invisibles; les paiements canadiens au titre des invisibles s'élèvent à 26,6 milliards \$CAN (20,1 milliards \$US), tandis que les recettes se chiffrent à 15,3 milliards \$CAN (11,6 milliards \$US). D'après ces chiffres, la valeur de l'excédent canadien en compte courant avec les États-Unis pour 1987 s'établit à environ 5,7 milliards \$CAN (4,4 milliards \$US). Cet excédent en faveur du Canada représente un peu plus de 2,6 % de l'ensemble du

commerce bilatéral pour 1987, dont la valeur totale s'établit à 217,5 milliards \$CAN (164,2 milliards \$US). Le compte courant bilatéral est donc à peu près équilibré.

Dans l'ensemble, les relations commerciales et économiques entre le Canada et les États-Unis continuent de croître et de se développer. Les gouvernements canadien et américain demeurent pleinement engagés à unir leurs efforts pour réduire les obstacles au commerce bilatéral et assurer l'application efficace de l'Accord de libre-échange. Ils continueront également de travailler à la libéralisation du commerce sur le plan multilatéral. Enfin, le Canada et les États-Unis reconnaissent qu'en tant que nations commerçantes, ils doivent continuer à lutter contre le protectionnisme pour favoriser le commerce international et la prospérité. Ils doivent se préoccuper des dangers que les mesures protectionnistes, souvent motivées par des considérations bassement intéressées, font peser sur la prospérité, la compétitivité et les travailleurs des deux pays.

Accord de libre-échange

L'initiative canado-américaine de libre-échange a été officiellement lancée en septembre 1985 par un échange de lettres entre le Président Reagan et le Premier ministre Mulroney. Les deux dirigeants se sont engagés à tenter de négocier "un nouvel accord commercial prévoyant le plus large ensemble possible de réductions mutuellement avantageuses des obstacles au commerce des biens et services". Après 18 mois de négociations, le Canada et les États-Unis en sont arrivés à un accord de principe le 3 octobre 1987. Au cours des deux mois suivants, les Éléments de l'Accord ont été traduits en un texte juridique déposé officiellement à la Chambre des communes le 11 décembre et signé par les deux chefs de gouvernement le 2 janvier 1988.

Essentiellement, l'Accord de libre-échange prévoit : l'élimination de tous les droits de douane bilatéraux et de toutes les autres restrictions frontalières d'ici dix ans, s'appuyant sur des règles d'origine clairement définies; des mesures spéciales visant à donner aux exportateurs de chaque pays un meilleur accès au marché de l'autre dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie, des produits automobiles ainsi que du vin et des spiritueux; la libéralisation du cadre réglementaire régissant les marchés publics, l'investissement et les services financiers; un code inédit prévoyant l'octroi d'un traitement national dans les lois à venir pour toute une gamme de secteurs de service; et diverses dispositions institutionnelles garantissant le règlement impartial des différends et la surveillance de l'application de l'Accord. On prévoit que

l'Accord sera ratifié au cours de l'année, après l'adoption dans les deux pays des mesures législatives nécessaires pour lui donner effet, et qu'il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

Au Canada, les textes de loi pertinents sont déjà presque entièrement rédigés et seront déposés au Parlement dans les plus brefs délais. Le Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères devrait faire rapport de ses audiences sur les aspects juridiques et constitutionnels de l'Accord d'ici la fin d'avril.

Aux États-Unis, l'Administration et le Congrès travaillent de concert à la rédaction de la loi habilitante. Les audiences publiques du Congrès sur l'Accord ont commencé le 5 février 1988.

L'Administration s'est également entendue avec les dirigeants du Congrès sur un processus de consultation et sur le calendrier concernant l'étude de la législation nécessaire par le Congrès. Aux termes de cet arrangement, elle s'engage à ne pas déposer la loi habilitante devant le Congrès avant le 1^{er} juin 1988, tandis que les dirigeants du Congrès s'engagent pour leur part à voter sur cette loi avant la fin de la session en cours, et si possible avant les vacances du mois d'août.

Suivant le calendrier annoncé par le sénateur Lloyd Bentsen, la Commission des finances entreprendra l'étude du projet de loi au cours de la semaine du 25 avril, pour la poursuivre en mai. Cet échéancier permettra de saisir officiellement le Congrès du projet de loi le 1^{er} juin, ce qui en permettra la ratification au début du mois d'août.

Investissement

Le Canada est un pays sûr, ouvert et attrayant pour les investisseurs. Les États-Unis sont la principale source d'investissement étranger au Canada et notre plus important marché-cible en ce qui concerne la promotion de l'investissement.

L'investissement américain continue de contribuer considérablement au développement économique du Canada. Il représente plus de 77 % de l'investissement étranger direct au Canada. À la fin de 1987, on a estimé qu'il s'élevait à 134,7 milliards de dollars, soit 75,2 milliards en investissements directs et 59,5 milliards en investissements de portefeuille. La plus forte concentration (pas moins de 20 %) de l'investissement direct américain à l'étranger se trouve au Canada.

Le Canada se classe au quatrième rang des investisseurs étrangers aux États-Unis, derrière le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Japon. À la fin de 1987, on estimait à 43,3 milliards \$ l'investissement direct canadien aux États-Unis, soit environ neuf pour cent de l'ensemble de l'investissement étranger direct aux États-Unis.

Tous les chiffres sont en dollars canadiens et se fondent sur les estimations préliminaires de Statistique Canada pour 1987.

Statistiques sur le commerce

I - ÉCHANGES COMMERCIAUX DU CANADA

A - COMPTE BILATÉRAL DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS - Base de la balance des paiements

Millions \$CAN

COMPTE COURANT - Non dessaisonnalisé				PART EN % DU TOTAL DES EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, DU CANADA			Sur 12 mois	
	1985	1986	1987	1985	1986	1987	Écart en %	Écart en %
COMMERCE DES MARCHANDISES	1985	1986	1987	1985	1986	1987	86/85	87/86
Exportations de marchandises	94 013	93 818	95 966	78,6	77,8	76,3	-0,2	2,3
Importations de marchandises	73 494	76 385	79 252	71,6	69,3	68,7	3,9	3,8
Solde du commerce des marchandises	20 519	17 432	16 714					
SOLDES DES INVISIBLES								
Recettes au titre des invisibles	14 613	16 182	15 343				10,7	-5,2
Paievements au titre des invisibles	26 547	27 776	26 610				4,6	-4,2
Solde total des invisibles	-11 933	-11 594	-11 267					
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT	8 585	5 838	5 447					
COMPTE DE CAPITAL - Non dessaisonnalisé								
Total des créances canadiennes	-3 295	-7 429	-3 645					
Total des engagements canadiens	-2 684	-1 900	7 198					
Total du compte de capital	-5 978	-9 329	3 552					

SOURCE: Statistique Canada: Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, 67-001, 4^e trimestre de 1987

B - COMPTE BILATÉRAL DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS - Base de la balance des paiements

Millions \$US

COMPTE COURANT - Non dessaisonnalisé				PART EN % DU TOTAL DES EXPORTATIONS, IMPORTATIONS, DU CANADA			Sur 12 mois	
	1985	1986	1987	1985	1986	1987	Écart en %	Écart en %
COMMERCE DES MARCHANDISES	1985	1986	1987	1985	1986	1987	86/85	87/86
Exportations de marchandises	68 865	67 521	72 368	78,6	77,8	76,3	-2,0	7,2
Importations de marchandises	53 834	54 974	59 764	71,6	69,3	68,7	2,1	8,7
Solde du commerce des marchandises	15 030	12 546	12 604					
SOLDES DES INVISIBLES								
Recettes au titre des invisibles	10 704	11 646	11 570				8,8	-0,7
Paiements au titre des invisibles	19 446	19 990	20 067				2,8	0,4
Solde total des invisibles	-8 741	-8 344	-8 496					
SOLDE TOTAL DU COMPTE COURANT	6 289	4 202	4 108					
COMPTE DE CAPITAL - Non dessaisonnalisé								
Total des créances canadiennes	-2 414	-5 347	-2 749					
Total des engagements canadiens	-1 966	-1 367	5 428					
Total du compte de capital	-4 379	-6 714	2 679					

SOURCE: Statistique Canada: Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, 67-001, 4^e trimestre de 1987, Revue de la Banque du Canada pour les taux de change.

C - AUTRES MESURES DU COMMERCE BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS - Base des statistiques douanières

Milliards \$CAN

SOLDE DU COMMERCE DES MARCHANDISES AVEC LES ÉTATS-UNIS

	1984	1985	1986	1987
Statistique Canada	16,1	18,6	15,8	14,8
Département américain du Commerce (1)	25,9 -	29,7 -	31,8 -	23,5 17,1
SOLDE APURÉ DU COMMERCE DES MARCHANDISES	20,0	21,5	18,4	17,0

SOURCES : Statistique Canada, le Quotidien, 12 février 1988 et Sommaire du commerce international du Canada, décembre 1987. Communiqué de presse du département américain du Commerce.

(1) Le chiffre de 23,5 milliards \$CAN pour 1987 continue la série déjà publiée par Statistique Canada en 1986 sous le titre Solde apuré du commerce canado-américain des marchandises. Le système américain modifié en février 1988 prend comme point de départ de l'apuration des exportations non documentées vers le Canada. On obtient ainsi un chiffre de 17,1 milliards \$CAN.

II - CANADA ET ÉTATS-UNIS - SOLDE GLOBAL DU COMMERCE DES MARCHANDISES ET DU COMPTE COURANT

Milliards \$CAN

		1984	1985	1986	1987
i) SOLDE DU COMMERCE DES MARCHANDISES					
CANADA					
- Base de la balance des paiements	\$CAN	20,2	16,9	10,4	10,3
- Base des statistiques douanières	\$CAN	16,9	15,1	7,8	8,6
ÉTATS-UNIS					
- Excluant les exportations non documentées vers le Canada	\$US	-127,6	-139,7	-166,3	-177,7
- Incluant les exportations non documentées vers le Canada	\$US	-122,4	-133,6	-156,2	-171,2
ii) SOLDE DU COMPTE COURANT					
Canada					
	\$CAN	3,4	-1,2	-9,3	-9,6
États-Unis					
	\$US	-107,0	-116,4	-141,4	

SOURCES : Statistique Canada, département américain du Commerce

		1984	1985	1986	1987
TAUX DE CHANGE					
Valeur du dollar américain en dollars canadiens		1,2948	1,3652	1,3894	1,326
Valeur du dollar canadien en dollars américains		0,7723	0,7325	0,7197	0,7541

SOURCES : Revue de la Banque du Canada, Canadian Economic Observer, Communiqué de presse du département américain du Commerce.

III - COMPARAISONS STATISTIQUES, CANADA - ÉTATS-UNIS

		Écart en % 84/83	Écart en % 85/84	Écart en % 86/85	Écart en % 87/86					
A) INDICATEURS ÉCONOMIQUES										
En termes réels										
PIB 81 milliards \$	Canada	6,3	4,3	3,3	3,9					
PNB 82 milliards \$	É.-U.	6,8	3,0	2,9	2,9					
Revenu disponible réel des particuliers										
81 milliards \$	Canada	4,4	4,2	1,1						
82 milliards \$	É.-U.	5,9	2,9	4,0						
Indice des prix à la consommation										
81=100	Canada	4,4	4,0	4,1	4,4					
67=100	É.-U.	4,3	3,6	1,9	3,7					
Coût unitaire de la main-d'oeuvre, fabrication										
81=100	Canada	-5,7	2,2	3,6						
77=100	É.-U.	1,8	3,2	2,2						
Mises en chantier										
Milliers	Canada	-17,0	22,9	20,5						
Milliers	É.-U.	2,7	-0,4	3,7						
		1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987		
B) POPULATION										
Milliers	Canada	24 221	24 512	24 783	25 021	25 264	25 501	25 625		
Milliers	É.-U.	230 182	232 549	234 829	237 051	239 323	241 620			
C) EMPLOI										
Taux de chômage										
	Canada	7,5	11,0	11,9	11,3	10,5	9,6	8,9		
	É.-U.	7,6	9,7	9,6	7,5	7,2	7,0	6,2		

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES : PLUIES ACIDES

Les pluies acides demeurent le principal point à régler entre le Canada et les États-Unis, un point qui revêt la plus haute importance pour le gouvernement canadien.

Les pluies acides menacent les ressources naturelles d'un territoire de plus d'un million de milles carrés dans l'est du Canada. Environ 8 % du produit national brut canadien et plus de 250 000 emplois dépendent directement de ces richesses naturelles. On estime que les pluies acides causent annuellement des dégâts de l'ordre de 1 milliard \$.

Les effets des pluies acides sont tout à la fois considérables, cumulatifs et multiples. Les faits sont éloquentes.

Lacs et cours d'eau - plus de 700 000 lacs reçoivent un dépôt acide élevé; quelque 150 000 lacs ont subi des dégâts tangibles; 14 000 sont acidifiés; 19 rivières ont été désertées par les saumons.

Forêts - plus de 50 % des forêts de l'est du Canada, d'où sont tirés des produits d'une valeur de 14 milliards \$, sont exposées à des pluies d'une acidité excessive, auxquelles on impute en grande partie le déclin des forêts qui frappe actuellement l'est de l'Amérique du Nord et l'Europe.

Matériaux, bâtiments et monuments - il existe des preuves abondantes des graves dégâts causés par les pluies acides aux matériaux, aux bâtiments historiques et aux monuments de l'est du Canada.

Santé - plus de 80 % de la population canadienne habite des régions qui sont aux prises avec des problèmes de pollution attribuables à la forte acidité des précipitations; des études canadiennes et américaines permettent de corréler ce type de pollution et les troubles respiratoires affectant des groupes vulnérables comme les enfants et les asthmatiques; le dépôt acide peut également mobiliser les métaux toxiques comme l'aluminium, le plomb et le mercure dans les réserves d'eau potable non traitées.

Le Canada ne peut résoudre le problème à lui tout seul. Plus de la moitié des pluies acides qui tombent sur l'est du Canada proviennent des États-Unis. Dans certains secteurs particulièrement touchés, 70 % des retombées acides sont attribuables aux émissions américaines. En 1980, les États-Unis ont exporté quelque 4 millions de tonnes d'anhydride sulfureux

dans l'est du Canada, ce qui équivalait presque à la totalité des émissions permises pour l'est canadien cette année-là. Toute solution appliquée au Canada ne peut donc résoudre que la moitié du problème.

Pour régler sa part du problème, le Canada a mis en place le programme national de réduction des pluies acides annoncé par le Premier ministre en mars 1985. Ce programme comporte trois objectifs :

- montrer que le Canada est déterminé à résoudre le problème;
- éliminer les dégâts que le Canada inflige à son propre territoire;
- réduire les dommages que les émissions canadiennes causent dans le nord-est des États-Unis.

Le programme canadien repose sur un objectif rigoureusement scientifique : limiter à un maximum de 18 livres par acre le dépôt acide annuel dans l'est du Canada. De l'avis des scientifiques, cette quantité peut être tolérée sans autres dommages pour l'environnement dans la plus grande partie de l'est du Canada. Afin d'atteindre cet objectif, il faut réduire les émissions d'anhydride sulfureux dans cette région du pays (à l'est de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan) à un maximum de 2,3 millions de tonnes par année (la moitié des niveaux permis en 1980) et les quantités qui nous parviennent des États-Unis (actuellement 3,2 millions de tonnes) à un maximum de 2 millions de tonnes.

Le programme canadien de lutte contre les pluies acides est bien engagé. À l'heure actuelle, les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du pays totalisent environ 2,8 millions de tonnes, soit 35 % de moins que les niveaux permis en 1980; on est donc en bonne voie d'atteindre la diminution de 50 %. Une fois qu'il sera complètement mis en place, le programme canadien coûtera quelque 500 millions \$ annuellement à l'industrie privée et aux services provinciaux d'utilité publique. Des propositions semblables faites aux États-Unis pour la réduction des émissions acides entraîneraient un coût comparable par habitant.

Les réductions réalisées grâce au programme canadien viennent s'ajouter aux baisses marquées (d'environ 40 %) déjà obtenues au cours des années 1970 grâce à la législation canadienne sur l'assainissement de l'air. Au Canada, les normes locales de qualité de l'air sont aussi rigoureuses, et dans bien des cas plus sévères, que les normes américaines. Le coût de leur application, au cours des 15 dernières années, s'est élevé à plus de 15 milliards \$.

Le Canada a donc fait le ménage chez lui. Ce qui continue de nous échapper, c'est la partie du problème qui incombe aux États-Unis. Si les États-Unis n'agissent pas concrètement pour diminuer les quantités d'anhydride sulfureux qu'ils exportent chez leur voisin du nord, l'environnement canadien continuera de s'altérer gravement.

De l'avis du Canada, la façon la plus simple et la plus directe de régler le problème est de négocier entre les deux pays un accord efficace sur la qualité de l'air, obligeant chaque signataire à réduire, pour une date précise, le flux transfrontalier de ses polluants atmosphériques à des quantités inoffensives pour l'environnement naturel du voisin. En fait, le Canada est convaincu que les deux pays se sont déjà engagés à le faire, dans plusieurs des conventions et ententes internationales auxquelles ils sont parties. En outre, cette approche est tout à fait conforme à celle que les deux pays ont déjà adoptée pour résoudre d'autres grands problèmes d'environnement. À titre d'exemple, l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs contenait des échéances et des objectifs précis de déphosphatation.

En mars 1985, la nomination, par le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan, d'envoyés spéciaux de haut niveau chargés d'étudier le problème des pluies acides permettait d'espérer que les États-Unis, après plusieurs faux départs, commenceraient à s'occuper sérieusement de cette question commune. Les envoyés ont conclu que les pluies acides constituaient un grave problème dans les deux pays et un grave problème transfrontalier. Les attentes ont été renforcées lorsque les deux chefs de gouvernement, à leur rencontre annuelle de mars 1986, ont souscrit aux conclusions et recommandations des envoyés. Plusieurs mesures importantes ont été prises pour donner suite à ces conclusions, dont la mise sur pied et le financement partiel d'un programme quinquennal révolutionnaire de 5 milliards \$ aux États-Unis en vue d'exploiter des procédés moins polluants de combustion du charbon. Ce programme, semblable dans ses grandes lignes à celui qu'ont recommandé les envoyés spéciaux, pourrait à terme fournir de nouveaux moyens de lutter contre les émissions d'anhydride sulfureux des centrales thermiques au charbon, principales sources des dégagements de SO₂ aux États-Unis. Bien qu'il constitue un pas dans la bonne direction, ce programme ne règle pas l'aspect transfrontalier du problème des pluies acides.

Dans le discours qu'il a prononcé en avril 1987 devant les deux chambres du Parlement canadien, le Président Reagan a accepté d'étudier la proposition du Premier ministre Mulroney, c'est-à-dire un accord bilatéral sur les pluies acides s'inspirant des ententes bilatérales protégeant nos eaux

limitrophes communes. Malheureusement, il ressort clairement des entretiens détaillés qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois que les États-Unis ne sont pas prêts à négocier un accord efficace assorti d'échéanciers et d'objectifs exécutoires. Ils ne sont disposés qu'à envisager un accord se limitant à des études supplémentaires et à une meilleure définition du problème. Le Canada a donc conclu qu'il n'est pas encore possible d'entreprendre des négociations sérieuses en vue de régler le problème commun des pluies acides.

La position américaine se reflète dans le rapport provisoire du NAPAP, le programme américain d'évaluation des pluies acides. Ce rapport, qui ne mentionne aucunement les conséquences des pluies acides au Canada, conclut que les pluies acides ne constituent pas un problème grave, et qu'il n'y a pas lieu d'intervenir. Les scientifiques canadiens ont réfuté ces conclusions, soulignant que ce rapport, particulièrement le résumé, minimise les connaissances déjà acquises au sujet du problème, complique excessivement les aspects incertains et décrit de façon beaucoup trop optimiste les baisses futures des émissions imposées par les forces du marché.

Des études canadiennes, mais aussi américaines et européennes, fournissent d'abondantes preuves concluantes, probantes et irréfutables concernant la nature du problème des pluies acides, ses causes et ses solutions. Le Canada agit concrètement et s'attend à ce que les États-Unis fassent de même.

Le Premier ministre Mulroney a clairement et fermement exposé la position canadienne dans son discours devant l'Americas Society à New York, le 28 mars dernier. Il a alors insisté sur le fait que l'amitié comporte des obligations incontournables et qu'il faut, notamment, éviter de polluer le terrain du voisin par des déchets nocifs. M. Mulroney a réitéré sans ambiguïté l'objectif du Canada en ce qui a trait aux pluies acides : " Nous ne nous contenterons de rien de moins que d'échéances et d'objectifs bien précis pour la réduction des émissions acidifiantes américaines."

Autres questions

La question des pluies acides est une anomalie dans les relations canado-américaines, car depuis longtemps les deux pays offrent un modèle de collaboration efficace en vue de la solution des problèmes environnementaux communs. En outre, malgré l'impasse sur les pluies acides, il y a eu, depuis la dernière rencontre des deux leaders, des progrès importants à l'égard d'autres questions bilatérales touchant l'environnement. L'Accord sur la conservation de la harde de caribous de la Porcupine, signé le 17 juillet 1987, fait obligation aux deux

pays de protéger les caribous dont dépend la survie de tant d'habitants du Nord, qu'ils soient canadiens ou américains. De plus, le 18 novembre 1987 était signé le Protocole portant modification de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs par lequel le Canada et les États-Unis se sont donné de nouvelles responsabilités en matière de dépollution des régions gravement touchées aux environs des lacs et se sont engagés à consulter davantage le grand public pour mettre au point des plans de dépollution.

LES RELATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Dans le domaine de l'énergie, les relations canado-américaines sont les plus importantes au monde. Même aux faibles prix de 1986, le volume des échanges dans le domaine de l'énergie dépassait 14 millions \$CAN. Ce commerce est extrêmement diversifié et porte sur tous les principaux produits énergétiques : pétrole brut, produits du pétrole, gaz naturel, charbon, uranium et électricité. Il est également réciproque, les deux pays faisant fonction d'importateurs et d'exportateurs. Dans l'ensemble, le Canada est un fournisseur net pour les États-Unis; en fait, il est, dans le secteur de l'énergie, le plus grand fournisseur étranger des États-Unis, comptant pour presque 100 % de leurs importations de gaz et d'électricité et environ 15 % de leurs importations de pétrole brut et de produits du pétrole. En 1986, c'étaient toujours les exportations de pétrole qui rapportaient le plus, mais le gaz naturel (2,5 milliards \$) et l'électricité (1,1 milliard \$) constituaient des éléments importants du commerce énergétique canado-américain.

Les exportations d'énergie dans les deux sens (car le Canada est un débouché important pour les produits du pétrole et le charbon des États-Unis) favorisent l'efficacité économique et la sécurité des approvisionnements et constituent un élément essentiel des relations économiques bilatérales.

Depuis quelques années, le commerce énergétique est, dans l'ensemble, l'une des réussites de nos relations commerciales avec les États-Unis. Bien que des problèmes majeurs se soient posés, et continueront sans aucun doute à se poser à l'avenir étant donné l'importance de ce commerce, un certain nombre de mesures importantes et constructives ont été prises. Les deux pays ont travaillé à éliminer ou à réduire les obstacles au commerce énergétique, ce qui devrait permettre de le rendre plus efficace et plus sensible aux lois du marché. C'est précisément ce que le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan se sont engagés à faire en mars 1985, au Sommet de Québec, lorsqu'ils se sont entendus sur le "renforcement de notre approche du commerce de l'énergie".

Certains mécanismes ont été mis en place pour gérer cette importante relation. Le Mécanisme de consultations relatives à l'énergie, présidé par le département d'État des américains et par le ministère canadien des Affaires extérieures, se réunit régulièrement pour permettre aux fonctionnaires des deux pays d'examiner toute la gamme des questions bilatérales en matière d'énergie. La revue annuelle des activités d'exploitation des hydrocarbures dans la mer de Beaufort est un

autre mécanisme utile qui, depuis une décennie, s'intéresse à une région particulièrement importante pour les deux pays.

On peut s'attendre à ce que les deux pays tirent des avantages substantiels des dispositions de l'Accord de libre-échange concernant l'énergie. Les États-Unis obtiendront un meilleur accès à des approvisionnements canadiens sûrs pour répondre à leurs besoins à long terme, même en temps de pénurie. Les consommateurs américains seront traités de façon équitable par rapport aux consommateurs canadiens. Étant donné la croissance régulière, passée et prévue, des importations américaines de biens énergétiques, l'Accord de libre-échange offre aux États-Unis des avantages importants en ce qui concerne la sécurité des approvisionnements.

Pour sa part, le Canada prévoit tirer des avantages majeurs de l'élimination des obstacles qui restreignent l'accès au marché américain pour ses exportations d'uranium, de pétrole brut, de produits raffinés et d'autres biens énergétiques. Nous nous attendons à une plus grande sécurité d'accès et à la disparition des obstacles que les États-Unis ont opposés ou menacent d'opposer au commerce énergétique, notamment un droit sur le pétrole importé.

LES RELATIONS EN MATIÈRE DE DÉFENSE

La coopération canado-américaine en matière de défense découle en bonne partie de la Déclaration émise à l'occasion de la rencontre, le 18 août 1940, entre le Premier ministre Mackenzie King et le Président Franklin Roosevelt à Ogdensburg. Comme la Seconde Guerre mondiale faisait rage en Europe, il était apparu aux deux gouvernements qu'il leur fallait prendre des mesures concrètes afin d'assurer la défense de l'Amérique du Nord sur une base coopérative. La Déclaration d'Ogdensburg créait par ailleurs la Commission permanente canado-américaine de défense et lui donnait pour mission de coordonner de façon générale la défense de l'Amérique du Nord.

Depuis, la Commission agit en tant que groupe consultatif de haut niveau. Ces dernières années, elle s'est fort utilement attachée à accorder les intérêts militaires avec les considérations d'ordre politique, économique et autres, de manière à faciliter la mise en oeuvre de programmes de défense répondant aux besoins des deux gouvernements. Dans leur déclaration sur la sécurité internationale, au Sommet de Québec en mars 1985, le Président et le Premier ministre ont réaffirmé l'importance du rôle que joue cet organisme dans la coopération de défense entre les deux pays.

En 1946, on a ajouté un complément à la Commission en créant le Comité canado-américain de coopération militaire, dont les membres siègent à la Commission et qui sert d'organisme principal pour la planification commune de la défense. Aux activités de consultation et de coordination assurées par ces deux mécanismes viennent s'ajouter, au niveau politique, des rencontres régulières entre les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays. Les nombreux et étroits contacts qu'entretiennent les deux gouvernements leur permettent de veiller à ce que la coopération vitale en matière de défense progresse au mieux de leurs intérêts mutuels.

En juin 1987, le gouvernement du Canada publiait un Livre blanc sur la défense qui faisait un examen global de sa politique en la matière et exposait un programme majeur de modernisation des forces armées. Le gouvernement s'est engagé à augmenter son budget de défense d'au moins deux pour cent par année pendant 15 ans, en plus de prévoir des immobilisations supplémentaires pour l'équipement majeur. Un des principaux objectifs du Livre blanc est de moderniser la marine canadienne pour en faire une force navale bien équilibrée, capable de fonctionner dans les trois océans qui entourent l'Amérique du Nord, soit l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Pour ce faire, le gouvernement compte construire 12 nouvelles frégates et

moderniser quatre destroyers, faire l'acquisition de 10 à 12 sous-marins à propulsion nucléaire, acheter 12 navires de défense côtière et faire l'acquisition de nouveaux hélicoptères embarqués pour la lutte anti-sous-marine.

Le Canada et les États-Unis sont membres d'une même alliance, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et participent à un commandement intégré, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

OTAN

Le Canada et les États-Unis sont tous deux membres de l'OTAN parce qu'ils se rendent compte que la sécurité de l'Amérique du Nord dépend en dernier ressort de celle de l'Europe de l'Ouest, et vice versa. Sur le plan militaire, le Canada maintient des troupes et des aéronefs en Europe depuis 1951 et ses principaux alliés de l'OTAN se servent depuis longtemps de ses installations d'entraînement.

Depuis deux ans, le Canada a augmenté de 15 % ses forces stationnées en Europe. Il prévoit actuellement consolider ses engagements terrestres et aériens dans le sud de l'Allemagne. En plus du 4^e Groupe-brigade mécanisé et du 1^{er} Groupe aéroporté, postés dans le sud de l'Allemagne, un autre groupe-brigade et deux escadrons de chasse de renfort rapide seraient déployés en temps de crise. Le Canada pourrait ainsi dépêcher une division terrestre et une division aérienne. On améliore également les installations de combat et de soutien pour assurer la survie et le maintien des forces déployées sur ce théâtre d'opérations. Le Canada honorera son engagement de fournir un groupe-bataillon à la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe, pour déploiement dans la région nord de l'OTAN.

Les conseils de l'OTAN offrent par ailleurs un appareil consultatif vital pour l'élaboration de la politique de l'Alliance sur les questions de sécurité et de contrôle des armements. Le processus de l'OTAN, que viennent compléter divers mécanismes bilatéraux, permet au Canada de faire valoir ses vues et ses suggestions quant à l'orientation de la politique de l'Alliance en matière de désarmement et de contrôle des armements.

NORAD

Depuis 1958, le Canada et les États-Unis disposent d'une structure de commandement intégré qui permet de détecter

rapidement les attaques aériennes et les attaques de missiles balistiques et d'assurer la défense aérienne et la surveillance de l'espace. L'Accord NORAD, qui concrétise cet arrangement de coopération sans équivalent dans le monde, a été renouvelé pour cinq ans lors du Sommet de Washington en mars 1986.

Les deux pays ont entrepris un important programme de modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Celui-ci comprend la mise en place du Système d'alerte du Nord, un réseau DEW amélioré faisant appel à 13 radars à longue portée et 39 à courte portée. En novembre 1987, les cinq premiers radars à longue portée sont entrés en service dans l'Ouest de l'Arctique. Le programme prévoit également, d'une part, l'aménagement dans le Nord canadien de cinq pistes d'atterrissage pour le déploiement avancé d'appareils d'interception et, d'autre part, la construction ailleurs au Canada d'un certain nombre de bases opérationnelles dispersées pour les appareils de détection lointaine et de contrôle (AWACS). Le Canada financera une part importante de ces deux derniers éléments du programme (40 % et 50 % respectivement). Il assumera en outre les frais du personnel canadien affecté au Système de radars trans-horizon, financé par les États-Unis, ainsi qu'aux opérations AWACS rattachées à la mission de NORAD. Les travaux progressent comme prévu et les installations canadiennes devraient être pleinement opérationnelles dès 1992.

Coopération économique en matière de défense

Le programme canado-américain concernant le partage de la production de matériel de défense s'est révélé l'un des plus efficaces parmi les arrangements internationaux de ce type. Les deux pays collaborent depuis plus de 35 ans dans ce domaine. Les principes sur lesquels se fonde cette coopération sont encore plus valables aujourd'hui, et les modalités définies pendant les années 50 et 60 en vue d'établir les grandes règles de la coopération industrielle ont résisté à diverses pressions visant leur modification.

En 1959, on a posé le principe que l'industrie canadienne aurait la possibilité de concurrencer celle des États-Unis, sur un pied d'égalité, pour l'obtention de contrats des États-Unis dans le domaine de la défense, les décisions devant être prises en fonction des critères commerciaux normaux que sont le prix, la qualité et les délais de livraison. Le gouvernement des États-Unis a pris deux grandes mesures à cet effet.

- (1) Un grand nombre de fournitures canadiennes utilisées dans le programme de défense des États-Unis ont été soustraites aux restrictions du Buy American Act.

- (2) Les règlements du gouvernement des États-Unis ont été modifiés pour permettre l'admission en franchise de ces marchandises.

En 1963, un protocole d'entente ministériel établissait un cadre permettant à l'industrie canadienne de fabriquer des produits dont les forces armées des États-Unis étaient susceptibles d'avoir besoin, les coûts dans ces cas devant être pris en charge par les deux gouvernements. Ce mémorandum vise en outre à assurer à long terme un équilibre approximatif quant à l'adjudication réciproque des contrats de défense.

De janvier 1959 à décembre 1987, les États-Unis ont acheté au Canada pour 13 489 millions \$CAN de biens assujettis au partage de la production. Pendant la même période, le Canada a acheté aux États-Unis, au même titre, pour 16 422 millions \$CAN de matériel.

Au Sommet tenu à Québec en mars 1985, le Premier ministre et le Président ont réaffirmé publiquement leur soutien des arrangements relatifs à la production de matériel de défense et ils ont notamment convenu de réduire les obstacles au commerce et de favoriser les échanges de ce type de matériel.

La balance du commerce bilatéral des produits de défense a commencé à se rééquilibrer en 1985, année pendant laquelle les achats américains de matériel canadien ont progressé de 20 % pour s'établir à 1,64 milliard \$CAN, tandis que les achats canadiens aux États-Unis s'élevaient à 1,99 milliard \$CAN. Toutefois, au cours des deux dernières années, les achats canadiens de matériel de défense américain ont été de beaucoup supérieurs aux exportations. Le solde de ces échanges, de 1959 à 1987, fait apparaître un excédent de 2 933 millions \$CAN en faveur des États-Unis.

Le Canada est pour les États-Unis un fournisseur sûr de matières premières d'importance stratégique et de matériel de défense hautement perfectionné. Les deux pays se sont dotés d'une infrastructure industrielle intégrée pour assurer leur production de défense et l'ont dispersée à la grandeur du continent. Tant pour leur sécurité que pour leur bien-être économique, tous deux ont intérêt à se garder de toute intervention réglementaire ou législative susceptible de compromettre l'efficacité et l'état de préparation industrielle à la défense pour lesquels les arrangements actuels existent.

LE CANADA ET L'ARCTIQUE

Le Canada explore et met en valeur depuis longtemps ses territoires nordiques, qui couvrent 3,9 millions de kilomètres carrés (1,5 million de milles carrés) et s'étendent jusqu'à moins de 800 kilomètres (500 milles) du pôle Nord. Sa gestion du Nord impose au Canada des obligations toutes particulières envers l'environnement et les habitants de l'Arctique.

En 1986, en réponse au Rapport parlementaire Simard-Hockin, le gouvernement canadien a exposé les grandes lignes d'une politique étrangère pour le Nord, composée de quatre volets principaux: modernisation des systèmes de défense du Nord, affirmation de la souveraineté canadienne, promotion d'une collaboration circumpolaire accrue et planification de l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest, y compris la préservation de l'environnement et la protection des intérêts des habitants.

Puisque les États-Unis sont le voisin le plus proche du Canada dans l'Arctique, il est inévitable que leurs intérêts toucheront le Canada, et vice versa. Malgré leurs divergences d'opinion sur certaines questions, le Canada et les États-Unis ont pu conclure des accords réciproquement avantageux. Ce processus se poursuit.

Sécurité

Le Canada a pris récemment un certain nombre de mesures de sécurité dans l'Arctique, dont beaucoup en collaboration avec les États-Unis. Ces mesures lui permettront d'apporter une contribution plus importante à la réalisation des objectifs mutuels de défense des deux pays.

Un réseau radar amélioré, le Système d'alerte du Nord, est en cours d'aménagement, ainsi que des pistes d'atterrissage et des bases avancées; on prévoit l'installation de systèmes fixes de détection sous-marine; enfin, le Canada se dotera d'une flotte de 10 à 12 sous-marins à propulsion nucléaire (SSN) qui, bien qu'ils doivent surtout servir dans l'Atlantique et le Pacifique, pourront contribuer à la sécurité et à la maîtrise de l'Arctique puisqu'ils peuvent naviguer sous les glaces.

En octobre 1987, l'Union soviétique a évoqué la possibilité de faire de l'Arctique une zone exempte d'armes nucléaires et de restreindre l'activité navale dans certains secteurs de l'océan Arctique. Le Canada n'appuie pas ces propositions.

Le Canada est intéressé à élaborer des politiques réalistes visant à accroître la sécurité et la stabilité dans l'Arctique et appuie les efforts axés sur la réduction équilibrée des armes nucléaires. Toutefois, le problème des armes nucléaires et de la tension Est-Ouest est un problème global et doit être traité comme tel, comme cela a été fait dans le Traité INF signé en décembre 1987.

Souveraineté

D'après ses droits historiques et en vertu de l'unité naturelle des terres, de la mer et des glaces de l'archipel arctique canadien, la souveraineté indivisible du Canada sur l'ensemble de la région, y compris le passage du Nord-Ouest, est manifeste. Cependant, les États-Unis soutiennent que le passage du Nord-Ouest est un détroit international, donc ouvert au passage en transit, que les navires de tous les pays peuvent emprunter à volonté. Le Canada n'est pas d'accord avec cette prétention.

Cette question a fait les manchettes en 1985 à l'occasion du voyage du brise-glace Polar Sea de la Garde côtière américaine dans le passage du Nord-Ouest. Les États-Unis n'ont pas demandé d'avance au Canada la permission d'entreprendre ce voyage, même si celui-ci a été fait avec sa collaboration et sa participation. Le gouvernement canadien a réagi en annonçant en septembre 1985 certaines mesures visant à renforcer sa souveraineté dans l'Arctique, y compris l'établissement de lignes de base droites pour encadrer les eaux de l'archipel arctique, confirmant ainsi leur statut d'eaux intérieures.

Le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont discuté de la question au Sommet de Washington en mars 1986 de même qu'au Sommet d'Ottawa en avril 1987. Dans son allocution aux deux chambres du Parlement, le Président Reagan s'est engagé à favoriser un accord fondé sur le respect réciproque de la souveraineté. Le 11 janvier 1988, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark et le secrétaire d'État américain George Shultz signaient un Accord de coopération dans l'Arctique, qui traite de la navigation des brise-glace dans les eaux arctiques respectives des deux pays.

L'Accord prévoit qu'à l'avenir, chaque passage d'un brise-glace appartenant au gouvernement américain ou exploité par celui-ci dans les eaux de l'archipel arctique canadien, y compris le passage du Nord-Ouest, devra recevoir l'approbation préalable du Canada. Il donne ainsi au Canada le contrôle effectif de toutes les activités des brise-glace américains dans les eaux arctiques canadiennes.

L'Accord est pleinement conforme à l'exercice de la souveraineté du Canada. Il traduit une approche pratique et coopérative qui n'affaiblit pas la position juridique du Canada. Le contrôle est un élément essentiel de la souveraineté, et l'Accord y pourvoit. Le Canada n'avait pas ce contrôle en 1985, au moment du voyage du Polar Sea.

L'Accord n'a pas résolu le différend juridique entre le Canada et les États-Unis quant au statut des eaux arctiques du Canada. Aucun des deux pays n'a réussi à convaincre l'autre. Le Canada continuera de faire valoir sa position auprès des États-Unis.

Le Canada n'a jamais voulu fermer ses eaux arctiques aux autres pays, mais il tient à ce que la navigation ne se fasse pas sans son consentement et soit soumise aux contrôles et aux autres mesures nécessaires pour sa sécurité, pour la préservation de l'environnement, pour la sécurité de la navigation et pour le bien-être des habitants de l'Arctique canadien.

L'Accord ne traite ni des sous-marins ni des navires marchands battant pavillon américain. Le mouvement des sous-marins est en effet conforme aux engagements de sécurité que le Canada a pris envers l'OTAN et les États-Unis. Quant à la circulation des navires marchands, elle est soumise aux normes de lutte contre la pollution et aux autres dispositions de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (1970).

Frontières

Il existe un différend entre le Canada et les États-Unis quant à la frontière maritime entre le Yukon et l'Alaska dans la mer de Beaufort. Le Canada soutient que la frontière maritime suit le 141^e méridien, tandis que les États-Unis préconisent l'application d'une formule d'équidistance, qui déplacerait la frontière à l'est du méridien. Le secteur contesté pourrait receler des réserves de pétrole et de gaz et des concessions y ont été accordées tant par les États-Unis que par le Canada.

Le Canada a protesté, car les concessions accordées par les États-Unis couvrent en partie des secteurs du plateau continental que le Canada revendique, à l'est du 141^e méridien. Tout en refusant de reconnaître la revendication du Canada, les États-Unis ont assujetti les demandes de concessions dans la zone contestée à des "procédures spéciales" d'après lesquelles la soumission la plus élevée serait placée en fidéicommiss.

Coopération multilatérale dans l'Arctique

Depuis de nombreuses années, le Canada joue un rôle important, sur les plans bilatéral et multilatéral, dans la coopération circumpolaire. Il fonde des espoirs sur certaines parties des propositions soviétiques d'octobre 1987 portant sur la coopération scientifique et espère que de nouveaux progrès seront possibles à l'avenir.

L'Étude du plateau continental polaire, qui devait d'abord explorer le plateau et le mouvement des glaces et en dresser la carte, a été étendue à toute une gamme de disciplines, comme l'archéologie et la zoologie. En 1986, il y avait 229 projets sur le terrain, dont dix d'universités américaines.

Développement politique et économique de l'Arctique canadien

Le gouvernement fédéral s'est dit prêt à céder certaines responsabilités politiques et économiques aux gouvernements territoriaux du Nord et à régler les revendications territoriales des autochtones, ce qui entraînera une décentralisation des pouvoirs politiques et économiques en faveur de l'Arctique.

L'éloignement et la rigueur du climat, jumelés à des normes très rigoureuses en matière de protection de l'environnement, rendent très coûteuse la mise en valeur du pétrole, du gaz et des minéraux. On a découvert des réserves importantes de pétrole et de gaz dans l'Arctique. Il y a eu également une exploitation minière restreinte.

En 1970, reconnaissant que l'écologie fragile de l'Arctique exigeait une protection particulière, le Canada adoptait la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Cette loi impose des règles strictes à l'égard du passage des navires et de leurs cargaisons dans les eaux intérieures du Canada, ainsi que dans une zone s'étendant jusqu'à 100 milles au large.

C'est un défi de taille que d'encourager le développement économique et social tout en respectant et en préservant la culture et le mode de vie traditionnels des Inuit. Pour les 25 000 Inuit du Canada, qui habitent l'Arctique depuis des milliers d'années, relever ce défi est une tâche primordiale. C'est pour cette raison que le Canada a adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et d'autres lois connexes.

Il a été proposé d'exploiter les réserves énergétiques du refuge faunique national de l'Arctique, ce qui risquerait de

nuire aux populations autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui tirent leur subsistance de la harde de caribous de la Porcupine, dont le territoire s'étend du refuge faunique jusqu'au Canada. Conscients de la nécessité d'une approche consultative à ce sujet, le Canada et les États-Unis ont conclu en juillet 1987 un accord visant à protéger la harde de caribous et à mettre sur pied un comité de gestion mixte. Dans son commentaire officiel sur le rapport américain qui recommandait d'ouvrir le refuge faunique à l'exploitation pétrolière, le gouvernement canadien a insisté sur le fait que la harde de caribous ne devrait pas en souffrir et qu'il serait préférable de préserver l'intégrité du refuge faunique.

Les mesures prises par le Canada ces dernières années visent à préparer la mise en valeur future de l'Arctique, à assurer le respect de la souveraineté et de la sécurité du Canada, à permettre le développement économique tout en assurant la viabilité sociale des cultures traditionnelles et, surtout, à protéger l'environnement contre la pollution et la destruction. Cette entreprise pose de nombreux défis et beaucoup de problèmes très difficiles auxquels le Canada cherchera une solution en collaboration avec tous les pays de l'Arctique, et en particulier avec son voisin le plus proche dans l'Arctique, les États-Unis.

LE SOMMET ÉCONOMIQUE DE TORONTO

Le Premier ministre du Canada sera l'hôte du Sommet économique des grandes démocraties industrialisées, du 19 au 21 juin 1988, à Toronto. Ces rencontres annuelles sont la composante la plus visible d'un processus global de consultation et de coopération internationales dans la gestion de l'économie mondiale. Les Sommets sont étroitement liés au travail accompli dans d'autres instances internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que le Groupe des sept ministres des Finances.

Le Premier ministre Mulroney, le Président Reagan et les autres dirigeants examineront les progrès accomplis depuis le Sommet de Venise à l'égard de toute une gamme de problèmes auxquels est confrontée l'économie mondiale. Les participants tenteront de renforcer les mesures prises dans des domaines comme la coordination des politiques économiques, le commerce international (y compris l'agriculture) et la dette. Traditionnellement, les Sommets économiques portent aussi sur les grands événements politiques de l'heure, y compris les relations Est-Ouest, le contrôle des armements et les questions régionales.

Un des principaux défis du Sommet de Toronto sera d'assurer un leadership solide et crédible en matière de politique économique et de restaurer la confiance en cette période où les marchés apparaissent particulièrement capricieux et vulnérables. Les dirigeants devront en outre faire la preuve qu'ils peuvent travailler ensemble pour maintenir la croissance économique tout en éliminant les excédents et les déficits commerciaux.

Bien que les pays du Sommet aient bénéficié d'une longue période de croissance, les déséquilibres commerciaux existent toujours et, malgré l'amélioration de la position des États-Unis au chapitre des exportations, les pressions protectionnistes continuent de se faire sentir, particulièrement chez nos voisins. Un des objectifs du Canada au Sommet de Toronto sera de faire en sorte que les dirigeants maintiennent leur ferme engagement de combattre vigoureusement le protectionnisme dans le monde. Le Premier ministre Mulroney incitera fortement ses partenaires à donner un nouvel élan à la ronde Uruguay des Négociations commerciales multilatérales (NCM), et particulièrement à la Conférence d'examen à mi-parcours qui aura lieu à Montréal en décembre.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (NCM)

Vigoureux défenseurs du GATT et du système commercial multilatéral, le Canada et les États-Unis sont déterminés à oeuvrer en vue du succès de la présente série de négociations commerciales internationales, connue sous le nom d'"Uruguay Round". Le Canada collabore étroitement avec les États-Unis et avec ses autres partenaires commerciaux en vue de libéraliser le commerce des produits agricoles, d'élargir l'accès aux marchés dans tous les secteurs et d'établir des règles applicables au commerce des services et à la protection de la propriété intellectuelle. On cherche en outre à parvenir à une entente internationale qui soumettrait les subventions commerciales à des normes plus strictes et renforcerait l'efficacité du GATT, en particulier de son mécanisme de règlement des différends.

La conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a démontré que les deux pays aspirent à la libéralisation des échanges et elle contribuera aux efforts déployés en ce sens à l'échelle multilatérale.

Le Canada accueillera à Montréal, au début de décembre, une Conférence ministérielle d'examen à mi-parcours. Cette rencontre aura pour objectifs de revoir et de consolider les acquis des deux premières années des négociations de l'Uruguay Round, et de leur donner une nouvelle impulsion à l'amorce de la phase finale, qui sera décisive.

CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT : APRÈS LE TRAITÉ INF

Le Canada et les États-Unis envisagent les questions liées à la défense et à la sécurité à partir d'un ensemble commun de préoccupations et de perceptions concernant la sécurité globale. Tous deux voient un rapport essentiel de complémentarité entre une défense efficace et la conclusion d'accords de contrôle des armements. Alliés au sein de l'OTAN et de NORAD et partageant un même continent, les deux pays ont une longue tradition de concertation et de coopération à de multiples égards dans ce domaine.

Lors des consultations bilatérales permanentes entre les deux pays et lors des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord, les États-Unis prennent régulièrement l'avis du Canada sur l'évolution des entretiens de Genève sur les armes nucléaires et spatiales, de même que sur d'autres questions ayant trait à la sécurité. Par exemple, le secrétaire d'État Shultz s'est entretenu avec les dirigeants de l'OTAN après chacune de ses récentes rencontres avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Chevardnadze. La récente réunion des chefs de gouvernement de l'OTAN à Bruxelles a de même permis des échanges entre des hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis. Par ailleurs, les questions relatives à la sécurité et au contrôle des armements sont abordées lors des rencontres trimestrielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain, de même que dans la correspondance échangée entre les dirigeants des deux pays.

Le Canada a toujours été d'avis qu'il faut soutenir le régime existant de contrôle des armements tant qu'on n'aura rien trouvé de mieux pour le remplacer. C'est pourquoi il a résisté à toute idée de voir les États-Unis adopter une interprétation plus large du Traité sur les missiles antimissiles balistiques, soutenant que la recherche sur l'IDS devrait se poursuivre selon l'interprétation stricte de ce traité. Le Canada a fait connaître à plusieurs reprises aux États-Unis et à l'Union soviétique, tant publiquement qu'en privé, les préoccupations que lui inspire toute action susceptible de porter atteinte au régime existant de contrôle des armements.

Le gouvernement du Canada a par ailleurs vigoureusement soutenu la position de négociation des États-Unis aux entretiens de Genève. La conclusion récente d'une entente sur l'élimination à l'échelle mondiale de tous les missiles de portée intermédiaire

(INF) américains et soviétiques basés au sol constitue un événement historique qui justifie la "double décision" prise par l'OTAN en décembre 1979 et la ferme intention des États-Unis de mener les négociations à bon port. Dans l'après-INF, nous fondons des espoirs sur la détermination, dont ont fait montre les deux superpuissances lors du Sommet de Washington l'an dernier, de donner suite aux progrès réalisés en matière de contrôle des armements et de désarmement dans le cadre de l'entente INF, et d'assurer la réussite des négociations sur la réduction des armes stratégiques (START). Étant donné que des réductions importantes des armes stratégiques offensives auraient des répercussions sur le Canada, compte tenu de notre situation géographique entre les deux superpuissances, nous suivons de près cet aspect des entretiens de Genève.

Le règlement des différends entre les États-Unis et l'URSS sur les questions spatiales et sur la défense est directement lié aux entretiens START. La patience avec laquelle les États-Unis ont poursuivi leur but à Genève, soit d'entreprendre avec l'URSS des discussions sur le rapport entre l'offensive et la défense stratégiques, a commencé à produire des résultats. Nous sommes heureux de constater que les deux parties ont maintenant convenu d'élaborer un accord distinct sur l'espace et la défense.

Le Canada voit dans les recherches américaines sur les systèmes de défense antimissile balistique une mesure prudente compte tenu de l'activité soviétique dans ce domaine, fait que le secrétaire général Gorbatchev a fini par reconnaître récemment. Le Canada n'a pas signé avec les États-Unis un accord de gouvernement à gouvernement sur l'IDS, mais les entreprises canadiennes restent libres de solliciter des contrats auprès du bureau chargé du programme IDS.

Dans l'après-INF, le rapport d'équilibre des forces nucléaires et des forces classiques acquiert une importance nouvelle. Il est devenu impératif de corriger les déséquilibres des forces classiques et des armes chimiques favorisant l'Est en Europe. Le Canada participe activement aux travaux des instances multilatérales qui se penchent sur le contrôle des armes classiques. Nous prenons également une part active aux discussions préliminaires engagées à Vienne entre les 23 nations de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, qui visent à définir le mandat de nouvelles négociations devant déboucher sur des réductions globales des armements dans l'ensemble de l'Europe. Les questions de sécurité et les mesures de confiance font par ailleurs l'objet de discussions à la Réunion de suivi de la CSCE, également à Vienne. Enfin, le Canada participe aux négociations sur l'interdiction globale des armes chimiques dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le désarmement à Genève.

QUESTIONS RÉGIONALES

Afrique du Sud

Le Canada joue un rôle de premier plan dans les efforts internationaux en vue d'amener l'Afrique du Sud à mettre un terme à l'apartheid, à entreprendre des négociations avec les dirigeants noirs afin de mettre sur pied un gouvernement représentatif non racial, et à donner à la Namibie l'indépendance à laquelle elle a droit. Pour bien faire comprendre au gouvernement sud-africain qu'il est convaincu que des progrès véritables doivent être accomplis de toute urgence dans le sens d'une réforme fondamentale, le Canada a imposé toute une série de mesures économiques, surtout de concert avec les pays du Commonwealth. Les nouveaux prêts bancaires, les nouveaux investissements et les importations de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier ont été interdits. Les sanctions prises en octobre 1986 par les États-Unis au moyen d'une loi anti-apartheid sont, en gros, semblables à celles prévues dans le programme du Commonwealth. S'il n'y a pas de progrès en Afrique du Sud, le Premier ministre a déclaré que nous sommes prêts à imposer des sanctions totales et même à rompre les relations.

Le Canada aide également les adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud et appuie les voisins de ce pays. L'an dernier, il a versé 5 millions \$ pour l'éducation, le développement communautaire et l'aide juridique et humanitaire aux victimes de l'apartheid. Ces sommes seront considérablement augmentées cette année. Pour aider à renforcer les économies des voisins de l'Afrique du Sud et les rendre moins vulnérables aux pressions sud-africaines, le Canada verse annuellement une somme de 40 millions \$ à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, organisme d'entraide régionale regroupant neuf pays. En outre, il fournira chaque année 100 millions \$ d'aide bilatérale aux membres de ce groupe pour les cinq prochaines années.

Les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis en octobre 1987 à Vancouver sous la présidence du Premier ministre Mulroney, ont adopté un vaste programme d'action pour lutter contre l'apartheid : sanctions, aide à la région, promotion du dialogue et soutien des efforts visant à contrer la propagande et la censure de l'Afrique du Sud. Le Canada préside également un comité composé de huit ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, qui se réunira régulièrement d'ici la prochaine réunion de l'organisation afin d'orienter et de stimuler les efforts déployés à l'égard de l'Afrique du Sud. Le comité se réunira au Canada au début d'août 1988.

Moyen-Orient

Territoires occupés

Le Canada a pour politique d'aborder d'un oeil objectif le conflit israélo-arabe et d'apporter des contributions pragmatiques en vue de son règlement pacifique. L'affirmation non équivoque du droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, principe sous-tendant les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit à un foyer national en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, sont les préalables d'une paix durable dans la région. Le Canada considère que seules des négociations entre les parties au conflit permettront de déterminer en quoi consistera un tel foyer.

Le Canada continue d'appuyer les initiatives américaines visant à instaurer la paix au Moyen-Orient et il a salué, en particulier, les efforts faits récemment par le secrétaire d'État Shultz pour élaborer des propositions acceptables à toutes les parties. Le Canada nourrit l'espoir que cette initiative contribuera à faire avancer le processus de paix.

Le Canada appuie les propositions Shultz parce qu'elles font du compromis territorial et de la reconnaissance mutuelle des éléments importants d'un règlement de paix. Dans une lettre qu'il a adressée récemment au Premier ministre Shamir, le Premier ministre Mulroney lui a demandé instamment d'accueillir les nouvelles propositions de paix américaines en faisant preuve d'ouverture d'esprit, d'originalité et de courage politique.

Le Canada déplore l'escalade de la violence dans les territoires occupés et exhorte toutes les parties à s'abstenir de nouveaux actes de violence ou de terrorisme. Il considère que les violations des droits de la personne dans les territoires sont inacceptables et incompatibles avec la Quatrième Convention de Genève.

Conflit Iran-Iraq

L'escalade du conflit Iran-Iraq, dont témoignent l'échange de missiles visant des agglomérations civiles et l'utilisation d'armes chimiques dans le nord de l'Iraq, montre combien il est impératif que les deux parties renoncent aux affrontements et entament des négociations en vue de trouver une solution pacifique. Le Canada appuie vigoureusement les initiatives internationales qui cherchent à susciter un règlement

par l'application de la résolution 598 du Conseil de sécurité. Il appuie aussi l'adoption d'une résolution complémentaire qui comprendrait un embargo sur les livraisons d'armes à l'Iran sicut l'État n'acceptait pas la résolution 598. Dès le déclenchement des hostilités, le Canada a imposé un embargo sur les ventes d'armes aux deux belligérants. En réaction à ce qui semble bien être l'utilisation d'armes chimiques contre des Kurdes du nord de l'Iraq, le Canada a publié une déclaration dans laquelle il a condamné de telles pratiques et il se félicite que le Secrétaire général ait pris des dispositions pour qu'une équipe soit dépêchée sur place afin de faire enquête.

Amérique centrale

L'approche du Canada à l'égard de l'Amérique centrale a consisté à appuyer vigoureusement le processus de paix, c'est-à-dire, d'une part, l'initiative de Contadora lancée il y a quelque temps par huit pays latino-américains et, d'autre part, les efforts des gouvernements d'Amérique centrale eux-mêmes, depuis la signature de l'Accord du Guatemala en août 1987. Le Canada s'oppose à ce que des tiers fassent la promotion de l'insurrection armée où que ce soit en Amérique centrale, et il a fait connaître à maintes reprises sa position à tous les gouvernements concernés.

Au moment de la signature de l'Accord du Guatemala, le gouvernement canadien a offert d'aider les pays d'Amérique centrale à élaborer un mécanisme de vérification et de contrôle. S'adressant à un dîner de l'Americas Society au mois de mars, le Premier ministre Mulroney est allé encore plus loin, déclarant que "le Canada est prêt à assumer un rôle de surveillance n'importe où ce pourrait être utile dans la région pourvu que les gouvernements d'Amérique centrale souhaitent eux-mêmes notre intervention et créent un cadre favorable à une action efficace".

Le 7 avril 1988, les cinq gouvernements d'Amérique centrale ont annoncé qu'ils inviteraient, par l'entremise du Secrétaire général des Nations Unies, le Canada, l'Espagne et la République fédérale d'Allemagne à mettre sur pied un mécanisme de vérification, de contrôle et de suivi.

Le Canada a reçu plus de 20 000 réfugiés de la région (3 900 en 1987 seulement) et a favorisé les efforts visant à renforcer les institutions démocratiques et le respect des droits de la personne. Des observateurs canadiens ont assisté aux élections au Guatemala, au Salvador et au Honduras.

Le Canada administre un important programme d'aide au développement de l'Amérique centrale (au cours des cinq dernières années, le Honduras a reçu 43,7 millions \$, le Nicaragua 40 millions \$, Costa Rica 44 millions \$, El Salvador 17 millions \$, le Guatemala 13 millions \$ et Panama 3 millions \$). Il n'accorde d'aide militaire à aucun pays de la région.